

**HONORABLE JEAN BAMANISA SAÏDI**  
**CANDIDAT GOUVERNEUR DE PROVINCE**

# **Gestion rationnelle et Modernisation de la Province Orientale**

***en continuité des actions du Gouvernement  
de la République, des Chantiers à réaliser  
et de la Révolution de la Modernité  
prônée par le Chef de l'Etat***

**Plan d'Actions du Gouvernement Provincial  
2012-2014**



*Honorable Candidat Jean Bamanisa Saïdi et son Colistier Honorable Pascal Mombi Opana*

**KISANGANI • PROVINCE ORIENTALE**

## Sommaire

### **Note introductive**

#### **1. PRESENTATION DE LA PROVINCE ORIENTALE ET RAPPEL DE SES POTENTIALITES**

#### **2. VISION D'UNE GESTION Saine ET RATIONNELLE DE LA GRANDE PROVINCE**

#### **3. MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE**

#### **4. AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET MOBILISATION DES INVESTISSEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

#### **5. GRANDS AXES DE REHABILITATION ET DEMODERNISATION DES INFRASTRUCTURES 2012-2014**

#### **6. PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME DE LA PROVINCE ORIENTALE**

#### **7. STRUCTURATION D'UNE GOUVERNANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET AU PROFIT DE LA POPULATION**

**Annexe : Perspective d'ensemble – Projet de construction de 100 Villas résidentielles pour les Députés Provinciaux. Lotissement Route de l'Aéroport de Bangboka**

## *Note introductive*

*Le présent document est l'expression de ma vision de candidat Gouverneur de la Province Orientale. Il est un condensé de mes profondes réflexions et convictions pour l'idéal d'un relèvement rapide de la Province Orientale, mais aussi et surtout des aspirations des grandes masses populaires et des nombreuses élites de notre Province que j'ai rencontrées et avec lesquelles j'ai eu de nombreux et riches échanges.*

*Ma préoccupation permanente pour le redressement intégral de notre terroir, la Province Orientale, c'est une bonne gestion de la cité et un bon management des affaires de l'Etat. Une bonne gestion de la cité, c'est d'abord une bonne administration des services et des institutions publiques, dans un climat de paix, de justice et de sécurité garanti à tous. Un bon management des affaires de l'Etat, c'est la prise en compte de toutes les connaissances et des expériences pour l'exécution des missions d'intérêt général en tenant compte de bonnes relations humaines au sein d'un environnement collectif.*

*Au-delà de l'originalité des thèmes que nous proposons dans ce document, notre présentation souligne d'un bout à l'autre la profondeur des responsabilités qui incombent à l'autorité et aux institutions provinciales. De sorte que sans une bonne administration, sans un apostolat intégral et sans une prise en compte des entités de base, l'occupation des fonctions publiques ressemble à l'accomplissement de simples ambitions des personnes. Aussi à chacune des articulations de notre vision-programme, la problématique de la réorganisation et de la modernisation de l'Administration publique, de la Justice et de la Sécurité intégrale sur l'ensemble de la Province Orientale demeure la toile de fond.*

*Notre vue de l'Administration publique va de la Chefferie en milieu rural et du Quartier en milieu urbain jusqu'à la Province en passant par les Territoires et les Communes ainsi que les Districts et les Villes. Dans le cadre du Gouvernement Provincial, si je suis élu, nous veillerons à un fonctionnement optimal de la pyramide hiérarchique. Dont les rouages doivent constituer une synergie permanente et efficace en vue de l'aboutissement des objectifs que nous nous fixons et qui concourent, prioritairement, au bien-être intégral des fils et des filles de la Province Orientale.*

*Tous les rouages des services administratifs doivent fonctionner de manière efficiente ; toutes les procédures légales, à toutes les instances de la Province, doivent être respectées ; les recettes de l'Etat doivent augmenter et permettre une augmentation de la prise en charge des besoins des agents publics de l'Etat et l'amélioration des conditions de vie des populations.*

*Par ailleurs, le Gouvernement Provincial veillera au renforcement des capacités, au recyclage permanent et à la formation continue des agents et cadres de l'Administration publique. Des mécanismes de motivation des agents plus méritants, de mise en retraite honorable des agents ayant l'âge requis et de recrutement des nouvelles unités compétentes seront formalisés et mis en œuvre pour plus de performance de l'Administration.*

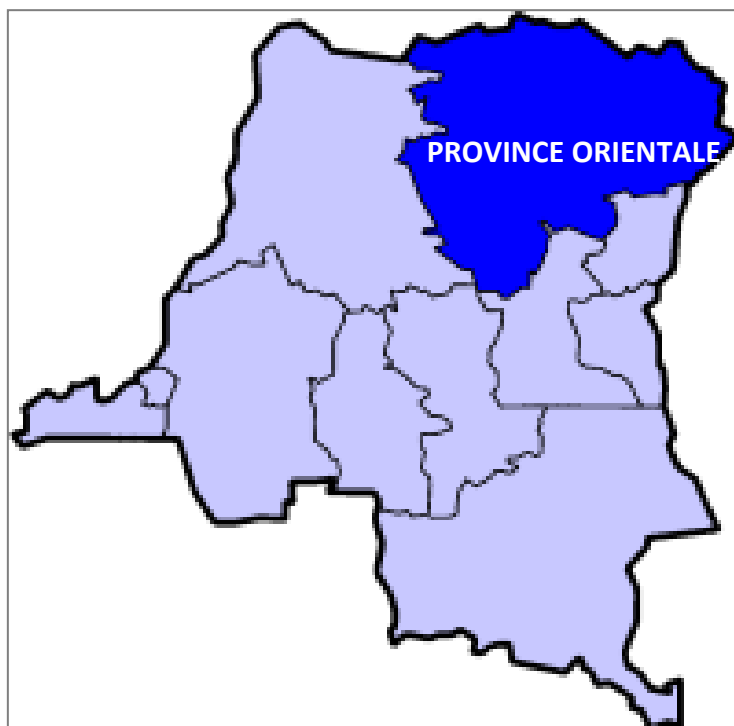
*Car, je vois une perspective radieuse et prospère pour notre chère Province à un horizon très proche, si le programme du Gouvernement Provincial que je propose à la population de la Province Orientale, par le biais de l'Assemblée Provinciale, est adopté. Ce programme est élaboré sur base de la noble et irréversible ambition de replacer la Province Orientale dans sa position de 3<sup>e</sup> pôle économique de notre pays.*

**Honorable Jean BAMANISA Saïdi**

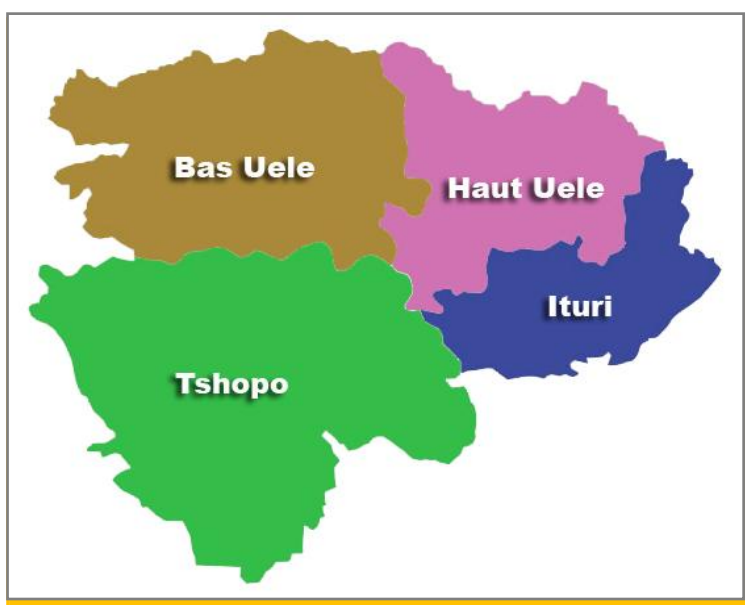
# 1.

## PRÉSENTATION DE LA PROVINCE ORIENTALE ET RAPPEL DE SES POTENTIALITES

### □ La Province Orientale, la plus vaste province de la RD Congo



### □ Carte synoptique des 4 Districts de la Province Orientale



### □ Superficie de la Province

La superficie totale de la Province Orientale est de : **503.239 km<sup>2</sup>**, soit le 1/5<sup>e</sup>, plus précisément 21,46 % de la superficie totale de la République Démocratique du Congo.

**Tableau de répartition**

| District                    | Superficie              | Chef-lieu         |                       |
|-----------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|
| BAS-UELE                    | 148.331 km <sup>2</sup> | Ville de Buta     | — km <sup>2</sup>     |
| HAUT-UELE                   | 89.683 km <sup>2</sup>  | Ville d'Isiro     | — km <sup>2</sup>     |
| ITURI                       | 65.658 km <sup>2</sup>  | Ville de Bunia    | 57,60 km <sup>2</sup> |
| TSHOPO                      | 197.657 km <sup>2</sup> | Ville de Yangambi | 69,00 km <sup>2</sup> |
| <b>Capitale provinciale</b> |                         |                   |                       |
| VILLE DE KISANGANI          | 1.913 km <sup>2</sup>   |                   |                       |

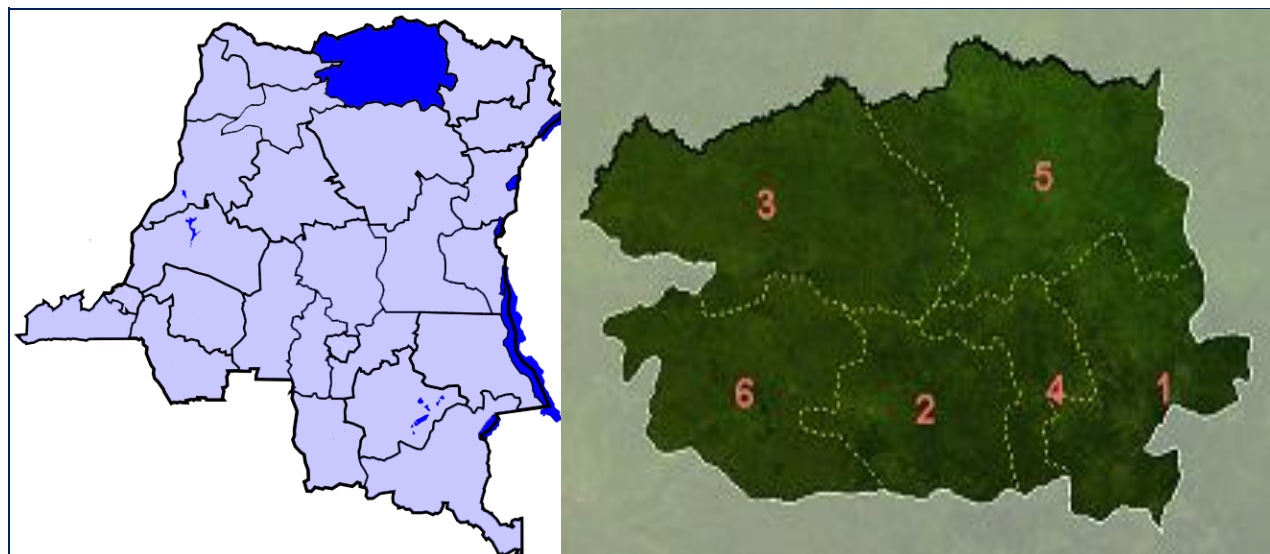
### □ Population de la Province

La population de la Province Orientale, d'après le recensement administratif provincial<sup>1</sup> de 2007, est de : **12.924.585 d'habitants**, soit une **densité moyenne 25,6 hab./km<sup>2</sup>**.

**Tableau de répartition**

| District                    | Population     | Densité                    | %     | Chef-lieu         | Population   |
|-----------------------------|----------------|----------------------------|-------|-------------------|--------------|
| BAS-UELE                    | 2.007.567 hab. | 13,5 hab./km <sup>2</sup>  | 15,5% | Ville de Buta     | 125.428 hab. |
| HAUT-UELE                   | 2.780.552 hab. | 31,0 hab./km <sup>2</sup>  | 21,5% | Ville d'Isiro     | 200.000 hab. |
| ITURI                       | 3.962.184 hab. | 60,3 hab./km <sup>2</sup>  | 30,7% | Ville de Bunia    | 366.126 hab. |
| TSHOPO                      | 2.627.676 hab. | 13,2 hab./km <sup>2</sup>  | 20,3% | Ville de Yangambi | 40.932 hab.  |
| <b>Capitale provinciale</b> |                |                            |       |                   |              |
| VILLE DE KISANGANI          | 1.546.609 hab. | 808,5 hab./km <sup>2</sup> | 12,0% |                   |              |

### □ Le District du Bas-Uélé et ses territoires



1. POKO

2. BUTA

3. BONDO

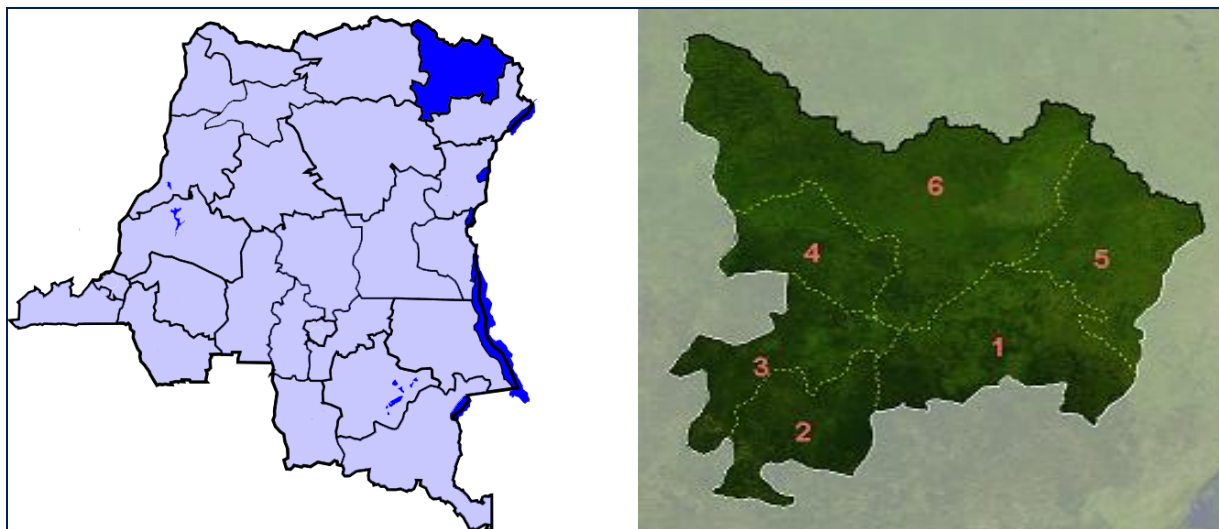
4. BAMBESA

5. ANGO

6. AKETI

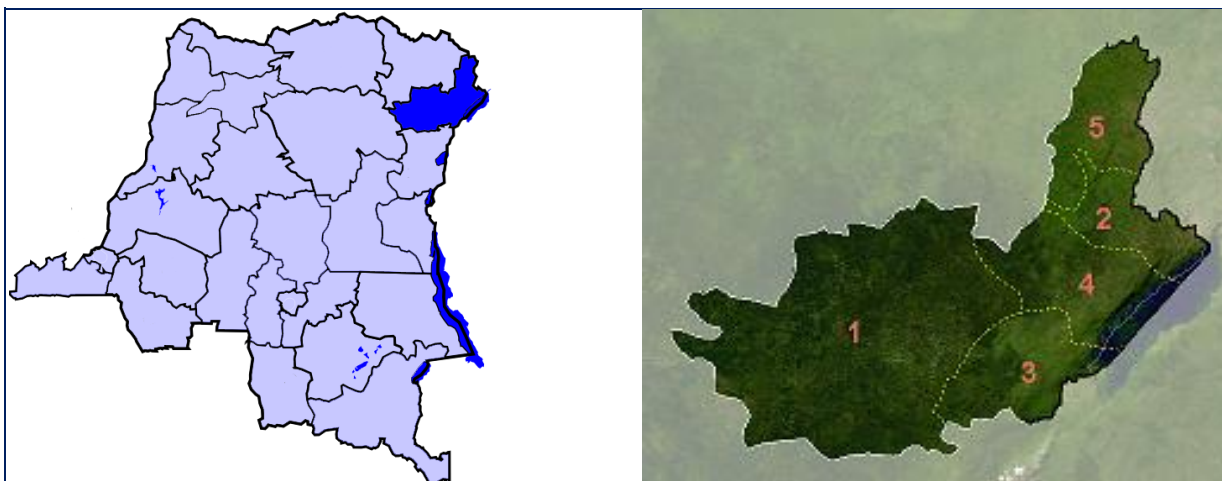
<sup>1</sup> www.kisangani.org

**□ Le District du Haut-Uélé et ses territoires**



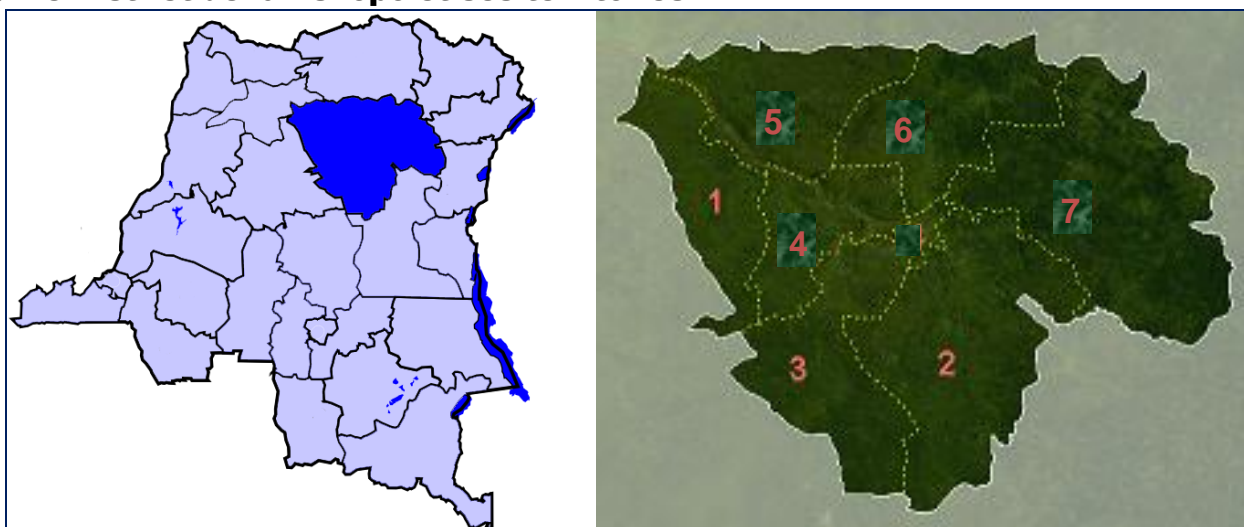
1. WATSA    2. WAMBA    3. RUNGU    4. NIANGARA    5. FARADJE    6. DUNGU

**□ Le District de l'Ituri et ses territoires**



1. MAMBASA    2. MAHAGI    3. IRUMU    4. DJUGU    5. ARU

**□ Le District de la Tshopo et ses territoires**



1. YAHUMA    2. UBUNDU    3. OPALA    4. ISANGI    5. BASOKO    6. BANALIA    7. BAFWASENDE

**□ Ressources minières et autres ressources naturelles formant les richesses commercçables de la Province Orientale**

| Matières                      | Territoires de la Province Orientale |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
|-------------------------------|--------------------------------------|------|-----|------------|---------|---------|--------|-------|------|-------|-------|---------|-------|--------|--------|---------|----------|-------|------|-------|--------|-------|-------|--------|--|
|                               | AKETI                                | ANGO | ARU | BAFWASENDE | BAMBESA | BANALIA | BASOKO | BONDO | BUTA | DJUGU | DUNGU | FARADJE | IRUMU | ISANGI | MAHAGI | MAMBASA | NIANGARA | OPALA | POKO | RUNGU | UBUNDU | WAMBA | WATSA | YAHUMA |  |
| <b>RESSOURCES MINIÈRES</b>    |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 1) Or                         |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 2) Diamant                    |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 3) Fer                        |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 4) Argent                     |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 5) Niobium                    |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 6) Tantalite (Coltan)         |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 7) Étain (Cassitérite)        |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 8) Platine                    |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 9) Cuivre                     |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 10) Wolframite                |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 11) Calcaire                  |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 12) Pétrole                   |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 13) Nickel                    |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 14) Plomb                     |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 15) Cobalt                    |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 16) Grès                      |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 17) Topaze                    |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 18) Zinc                      |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 19) Uranium                   |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 20) Schiste bitumineux        |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 21) Bois                      |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 22) Potentiel hydroélectrique |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 23) Animaux rares(*)          |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 24) Terres arables            |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 25) Terres de pâturage        |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 26) Eaux poissonneuses        |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 27) Parcs naturels            |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 28) Réserves de faune         |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |
| 29) Domaines de chasse        |                                      |      |     |            |         |         |        |       |      |       |       |         |       |        |        |         |          |       |      |       |        |       |       |        |  |

(\*)Okapi, Rhinocéros blanc, Girafe congolaise, Singe *bonobo*, Singe *lesula*, Paon congolais, Perroquet, Éléphants des forêts.

## □ Rappel de la vocation de la Province Orientale

**La Province Orientale**, la plus vaste et la plus cosmopolite des provinces de la République Démocratique du Congo, a une vocation politique et économique qui va loin au-delà de ses frontières nationales.

**La cité de Niangara**, chef-lieu du territoire de Niangara dans le Haut-Uélé, est le point central de toute l'Afrique. C'est le lieu commun de toutes les diagonales tracées sur la surface du Continent africain. La gâchette de l'Afrique qui se trouve en République Démocratique du Congo se trouve donc bel et bien à Niangara, en Province Orientale.

**Kisangani**, capitale de la Province, est le carrefour de jonction de tous les axes Nord-sud et Est-ouest des voies de communications fluviales, aériennes, routières et ferroviaires pour les échanges économiques et les brassages humains des peuples de l'ensemble des pays du Continent africain.

Les exploitations agricoles d'huile de palme, de caoutchouc, de café des **districts de la Tshopo, du Bas-Uélé et du Haut-Uélé** ainsi que l'exploitation aurifère **de l'Ituri et du Haut-Uélé** ont constitué jusqu'aux années 70, la manne économique déterminante pour la construction infrastructurelle et industrielle du Congo Belge et de l'ex-Zaïre, dont l'actuelle Gécamines au Katanga.

**Du point de vue historique**, c'est de la Province Orientale, berceau du nationalisme, qu'est partie le Héros national, **Patrice-Emery Lumumba**, vers Kinshasa pour lancer le mouvement qui a amené le pays à l'indépendance en 1960. Et c'est aussi de Kisangani qu'a été lancé le tournant déterminant du Héros national **Laurent-Désiré Kabila** pour atteindre Kinshasa en vue de la Libération du pays le 17 mai 1997. De sorte qu'il est à ce jour une affirmation généralement admise disant : « *Qui a la Province Orientale tient le Congo en main* ». ■

## 2.

### VISION D'UNE GESTION Saine ET RATIONNELLE DE LA GRANDE PROVINCE

#### □ Leadership de la Province Orientale, une exigence sacrée

La grandeur et la prépondérance de la Province Orientale sur l'échiquier national ne pouvant faire l'objet d'une moindre équivoque, les populations, leurs représentants élus ainsi que les élites de cette partie du pays sont appelés à saisir dans sa profondeur l'importance et les dimensions économique-politique, internationale et historique de leur entité. Non juste pour s'enorgueillir, mais d'abord et surtout pour une prise de conscience à la fois individuelle et collective de la responsabilité du leadership qui échoit à cette grande province. Afin de faire, une fois pour toutes, et pour mériter de la Nation, le choix :

- du sérieux et de l'excellence dans leur quotidien ;
- du travail productif assidu et abondant ;
- du respect des droits humains et des biens communautaires ;
- du devoir de la solidarité communautaire et de la convivialité fraternelle ; et
- de l'exigence de la paix, de l'hospitalité et des bonnes mœurs dans la société.

Ceci est une exigence sacrée vis-à-vis de toute la Nation, vu la vocation de la Province Orientale au sein du Continent africain, et à l'égard des générations futures dont l'avenir dépend des actes posés aujourd'hui.

#### □ Quel type de gestion et de gouvernance en PO au 21<sup>e</sup> siècle ?

##### ● Constat

Il est incontestable aujourd'hui que, déjà martyrisée et appauvrie par les guerres de rébellions successives depuis l'indépendance du pays à ce jour, par la zairianisation-radicalisation des années 1973-1974 et par les pillages destructeurs des années 1991-1993 ainsi que par les récentes guerres d'agression et les incursions des armées et groupes armés étrangers dans son territoire, **la Province Orientale a été l'objet d'un véritable retard sociopolitique et économique suite à une gestion et une gouvernance des plus folkloriques, irrationnelles et inqualifiables.**

Or, en dépit de l'insuffisance de moyens propres et de ceux issus de la Rétrocession financière en vue de mener en grande pompe de vastes projets de reconstruction de la Province, il est des attitudes managériales qui s'imposent et desquelles on ne peut se dérober si l'on veut conduire la communauté dans les bonnes perspectives et dans l'espérance. Cette espérance ressentie par le peuple constituera la source :

- *de bonheur dans les difficultés partagées ;*
- *de patience et d'endurance dans l'effort au travail ;*
- *d'assurance et de fierté dans l'avènement d'une société juste et solidaire au sein d'une grande Province.*

- **Gestion orthodoxe des ressources et des biens communautaires**

Notre Province a besoin de beaucoup de ressources financières pour son existence au quotidien et pour son développement. Mais ses moyens existants de fonctionnement et d'investissements sont en réalité insuffisants par rapport à ses besoins. Cependant, il appert de reconnaître que **si les moyens disponibles sont gérés avec efficacité, orthodoxie et responsabilité, ils peuvent permettre de relever méthodiquement et systématiquement les défis du redressement, de la reconstruction et du développement de la Province, identifiés et alignés par ordre de priorité.**

Pour cela, il faille désormais s'en tenir strictement aux règles d'une gestion orthodoxe et moderniste qui se résument comme suit :

- 1°- **Du point de vu de la Transparence**

Transparence nette et sans équivoque dans l'existence des ressources financières et du patrimoine matériel disponibles de la Province ;

- 2°- **Du point de vue des Finances**

Présentation régulière à la population de l'état de la Trésorerie et de la Comptabilité de la Province, par le biais de l'Assemblée Provinciale ;

- 3°- **Du point de vue de la Planification**

Planification obligatoire de toutes les actions annuelles et/ou périodique à mener avec les ressources publiques au niveau du Gouvernement provincial ce, avant élaboration du Budget annuel de la Province ;

- 4°- **Du point de vue du Budget**

Respect de stricte rigueur des assignations issues de la planification des actions du Gouvernement et adoptées par l'Assemblée Provinciale à l'issue de la présentation du Budget de la Province. Toute modification impérieuse des assignations devra requérir le quitus de l'Assemblée Provinciale, dont le rôle de l'Autorité budgétaire de la Province devra être réaffirmée et assumée pleinement ;

- 5°- **Du point de vue de la Lutte contre la Corruption**

Réhabilitation intégrale de tous les services normatifs de l'Etat chargés de la prévention, des inspections, du contrôle et de la répression des fraudes, de la concussion, du vol et des détournements des deniers publics. Ce, par le moyen des services de la Justice et dans le strict respect des droits de l'homme ;

- 6°- **Du point de vue de l'Équité et de la Justice**

Instauration des règles d'équité, d'égalité et de justice distributive dans le traitement des personnes, à tous les niveaux sur l'ensemble de la Province.

- **Gouvernance moderne et désintéressée au profit de la population**

La population à travers ses élus ainsi que les élites de la Province Orientale se mettent aujourd'hui d'accord, et sans équivoque, que le temps de l'archaïsme, de l'empirisme, de l'irresponsabilité et d'une gouvernance hasardeuse et clientéliste à outrance des affaires de l'Etat est bien révolu. La Province qui pourtant à de nobles et importants défis à relever, a plutôt suffisamment perdu du temps et se trouve à la queue des provinces du pays en termes de contribution au Budget national.

Cependant, du point de vue de ses potentialités et de sa position géographique, elle garde toujours sa place de 3<sup>e</sup> pôle économique de la République Démocratique du Congo. Aussi, l'effort à accomplir aujourd'hui, et de toute urgence, est de ramener la Province Orientale dans sa position intégrale de 3<sup>e</sup> province en terme de participation au Budget du pays et en capacité contributive au développement sur l'échiquier national. **Le temps du sursaut et du redressement du géant a ainsi sonné.**

Pour ce faire, la nouvelle gouvernance que nous préconisons pour la Province Orientale devra tourner autour des 7 axes fondamentaux ci-après :

**1) En matière d'Éthique, de Sens du devoir et du respect des affaires de l'Etat**

La proscription sera totale de tout affairisme, de toute manœuvre et de tout arrangement particulier de quelque ordre que ce soit dans les affaires de l'Etat et sur le dos de la population, de la part de tout Agent public sur l'ensemble de la Province.

**2) En matière d'Organisation administrative**

La consolidation de l'organisation administrative sera intégrale dans tous les services de l'Etat au sein de la Province. Ceci sous-entend une structuration parfaite des services en conformité avec les lois du pays et les organigrammes normatifs ;

**3) En matière de Choix des hommes**

Un choix judicieux des personnes – fils et filles de la Province – qui reposent uniquement sur les compétences, les capacités et les talents réels sera opérée, en-dehors de toutes considérations politiciennes, tribales, clientélistes ou népotistes ;

**4) En matière de Fiscalité et de Mobilisation des recettes**

Une baisse très sensible de la pression sur la fiscalité à l'égard des opérateurs économiques, mais élargissement net de l'assiette fiscale. La lutte contre la corruption et le détournement lors de la mobilisation des recettes sera sans merci, mais se fera concomitamment avec une politique volontariste de justice distributive et de motivation et gratification des Agents de l'Etat commis à ces tâches.

**5) En matière de Modernisation et d'Informatisation du travail**

La modernisation du système et des méthodes de travail sera soutenue par des programmes continus de renforcement des capacités, de perfectionnement et d'adaptation à l'informatisation intégrale du travail sur l'ensemble de la Province ;

**6) En matière de Documentation et d'Archives**

La revalorisation de l'utilisation d'une documentation abondante et diversifiée ainsi que d'une bonne conservation des archives publiques par la multiplication et l'enrichissement des bibliothèques scolaires, académiques et administratives sera de mise ainsi que la réhabilitation et la modernisation des musées et des services provinciaux des archives ;

**7) En matière d'Incitation aux investissements productifs**

La promotion de toutes les stratégies incitatives d'appel et d'encouragement aux investisseurs nationaux et internationaux ainsi que ceux de la diaspora provinciale disséminée dans le monde, sera réalisée ; ceci en vue de convaincre les uns et les autres à venir implanter durablement et de manière assurée leurs entreprises productives de biens et de services dans la Province, au sein de ses différentes entités.

## □ Culture des audits et du respect des bonnes règles de gestion

### ● D'une manière générale

Le nouveau Gouvernement de la Province Orientale se propose d'instaurer une nouvelle culture d'administration des affaires publiques par la réalisation des audits financiers, organisationnels, techniques et opérationnels ainsi que par l'incitation au strict respect des règles de gestion moderne des services et des institutions de l'Etat sur l'ensemble de la Province Orientale.

La nouvelle Administration provinciale, tout en sévissant contre les récidives et les tentatives de continuation éventuelles des mauvaises tendances de gestion anarchiques du passé, aura cependant une vue commisérative à l'égard des anciens gestionnaires de la Province. L'attitude indulgente que nous suggérons est mue par la nécessité de maintenir la paix sociale et politique au sein de la Province, de se concentrer dans les affaires en cours et d'éviter les interférences entre différents services publics.

**La réconciliation des cœurs et des esprits parmi les fils et filles de la Province Orientale, sans préalable ni exigence, est un capital d'investissement moral que le nouveau Gouvernement Provincial propose à la Communauté, en vue du progrès collectif et de la nécessité et de l'urgence de gagner le temps perdu.**

Toutefois, il appartiendra à l'Assemblée Provinciale de lever un certain nombre d'option en ce qui concerne les nouveaux audits financiers à réaliser, en plus des éléments des anciennes Enquêtes parlementaires réalisées dans le passé et de toutes les conséquences à en tirer.

### ● Concernant la Direction Générale des recettes de la Province Orientale

La Direction Générale des recettes de la Province Orientale, DGRPO, fera l'objet d'une mission d'audit organisationnelle. Cet audit sera d'ordre administratif et organisationnel en perspective de sa réorganisation et de sa restructuration qui devront en faire un instrument de premier plan dans la mobilisation des recettes de la Province.

**Le Gouvernement Provincial s'emploiera à inculquer aux agents et cadres de la DGRPO, plus qu'à d'autres le sens du devoir et de la probité morale ainsi que les notions du respect des affaires de l'Etat, pour le bien-être collectif.■**

## 3.

## MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

### □ Option fondamentale

Un consensus global devra être trouvé au niveau de toutes les institutions et de toutes les instances de la Province Orientale en vue de dénoncer et de lutter acharnement contre les antivaleurs, les inversions des vertus, soit le mal en général au sein de la société, sous toutes ses formes. L'éloge du mal et l'apologie des vices sous quelque forme que ce soit doit être banni. En même temps, les bonnes conduites et les bons exemples dans la société doivent être reconnus, loués et récompensés.

Les allocutions et les discours publics des autorités et des responsables à tous les niveaux de la Province devront être toujours empreints de messages prônant et encourageant réellement les valeurs morales et les vertus fondamentales ci-après :

- **l'amour fraternel**
- **la paix communautaire**
- **la dignité humaine**
- **la pudeur corporelle et vestimentaire**
- **la conscience patriotique**
- **l'honnêteté professionnelle**
- **la probité intellectuelle**
- **l'abnégation au travail bien fait**
- **le solidarité communautaire**
- **la cohésion provinciale et nationale.**

Ceci en considérant notamment que lorsqu'adviendra le découpage provincial dans le cadre de la décentralisation, ce ne soit nullement une désunion sentimentale et passionnelle entre frères et sœurs. Mais plutôt une stratégie de développement territorial et d'approfondissement de la démocratie dans les entités de base pour le plus grand bien des mêmes citoyens, qui y sont aujourd'hui, et de ceux qui y seront demain. Ceci, en promouvant le dialogue et la convivialité dans la vérité et la justice.

Les événements dramatiques vécus par la Province Orientale, ont contribué à son recul économique et politique sur l'échiquier national, et prouvent à suffisance aux acteurs du mal et des dissensions communautaires l'inopportunité de telles aventures. La conscience patriotique a permis de faire triompher la solidarité provinciale.

## □ Dépravation des mœurs

La dépravation des mœurs, a envahi totalement notre pays et n'a pas épargné la Province Orientale, avec le puissant et regrettable appui des artistes comédiens, des musiciens en vogue et des médias audiovisuels. Bien que les Églises participent à la stabilité morale de la communauté, elles doivent à tout moment se remettre en cause pour ne pas se constituer en faux espoirs. Ajoutée à cela la précarité de l'habitat, son insalubrité, notre société est exposée à la perte de ses repères fondamentaux.

La Province Orientale doit garder ses acquis culturels, sociaux et moraux tels que nous légués par nos aïeux et veiller à ne pas se laisser entraîner dans le cycle fatalement régressif des antivaleurs et de l'inversion des vertus venu d'ailleurs.

Nous en appelons ainsi aux uns et aux autres, parmi l'élite et la population de notre chère et grande Province, à faire attention et à être circonspects. La responsabilité du Gouverneur de Province devra ainsi être engagée pour l'exemplarité et la pédagogie nécessaires à appliquer lors de son mandat visant à ramener toute la population à une prise de conscience des responsabilités qui incombent à tous. Celle de pouvoir s'amender et de contribuer hardiment, positivement et en urgence, au redressement de la situation morale, politique, économique, environnementale et socioculturelle de la Province.

Au sein du Gouvernement Provincial, il appartiendra au **Ministère ayant les Arts et les Réformes culturelles** dans ses attributions de proposer les différentes mesures et stratégies qui conviennent pour combattre et éradiquer les immoralités et la dépravation des mœurs au sein de la Province. Le Discours moralisateur doit courageusement quitter les zones de la dérision pour occuper une position de noblesse dans les us et coutumes des dirigeants et responsables de la Province, à tous les niveaux.

## □ Justice distributive et lutte contre les inégalités

- **Problématique de l'Habitat.** L'incertitude du logement constitue l'un des motifs majeurs de tant de comportements irréguliers et pervers dans la société et de maintes compromissions en matière de gestion financière dans toutes les instances. Raisons pour lesquelles, une *politique provinciale d'habitat* doit être élaborée et mise en œuvre. Pour cela il faudra disponibiliser les matériaux de construction, créer des nouveaux lotissements et les viabiliser en apportant l'eau et l'électricité et en permettant que l'épargne, le crédit bancaire soutienne ces projets. Les agents publics de l'Etat seront les premiers à en bénéficier. Le Gouvernement Provincial lancera ces projets dès son installation.
- **Attribution équitable de véhicules issus des moyens du Trésor public.** Si les principes et règles d'équité sont observées dans ce domaine, il y aurait moins des tendances à vouloir chacun s'acheter son véhicule par des moyens détournés et indus pendant que certaines institutions en possèdent en nombre excessif. Il faille donc adopter une attitude circonspecte et rationnelle en rapport avec la dotation et la réception des donations des véhicules en faveur de quelques uns et d'autres services relevant des institutions publiques.

- **Lutte contre les disparités des salaires.** Le Gouvernement Provincial instituera un mécanisme d'équilibrage des rémunérations au niveau de toutes les instances institutionnelles provinciales en vue d'atténuer, dans la mesure du possible, les nombreuses disparités salariales aussi irrationnelles qu'injustifiables qui existent. Tous les services d'assiette et générateurs de recettes seront mis à contribution dans l'application des mesures de péréquation territoriale et au niveau des services administratifs de toute la Province. **Car c'est bien suite à des disparités et à des inégalités sociales importantes, et généralement arbitraires, que chacun décide de « se débrouiller » pour se loger, se transporter, se prendre en charge et prendre en charge sa famille, ses électeurs. Le Ministre Provincial ayant le Plan et le Budget** dans ses attributions proposera au Gouvernement Provincial les mécanismes formels de régulation et d'équilibrage des rémunérations, primes et avantages pécuniaires de service.

### □ **Salubrité**

Bien au-delà des besoins financiers et logistiques nécessaires pour rendre les villes, cités et villages de notre Province propres et décents, il faudra inculquer dans les mentalités des populations la nécessité de vivre dans un espace propre. L'insalubrité qui envahit notre Province, spécialement le chef-lieu Kisangani, miroir de la Province, a atteint des proportions inquiétantes : il faudra parler à la population, instruire, et au besoin, sévir. Et montrer l'exemple.

Aussi, le Gouvernement Provincial prêchera bien par l'exemple, à travers le maintien des espaces publics et du patrimoine immobilier de l'Etat, en commençant par les résidences officielles, dans un état de propreté sans faille et en permanence fleuris.

### □ **Richesse de la Province**

Le travail collectif de toute la population devra concourir à une profonde transformation du territoire provincial et une judicieuse exploitation des ressources de ses sol et sous-sol en vue des échanges avec les autres provinces du pays, les pays frontaliers et ceux lointains.

Aussi, le Gouvernement Provincial insufflera une pulsion nouvelle à l'endroit de toute la population de la Province Orientale, toutes générations confondues, par l'exemple et par le discours, en vue de l'attachement au travail productif et l'incitation au montage des affaires personnelles ingénieuses.

Enfin que tout le monde participe intelligemment à la création des richesses, par l'abnégation au service public pour les Agents de l'Etat, par l'engagement à l'entrepreneuriat individuel formel pour les indépendants et par la création de regroupement coopératif et mutuel d'affaires pour les professions libérales, les opérateurs économiques, commerçants ou agropastoraux et les métiers artisanaux.

Le Gouvernement Provincial mettra en garde la jeunesse provinciale contre l'oisiveté et les illusions, notamment en ce qui concerne le désir immodéré de l'enrichissement facile, miraculeux et sans cause. Car les échecs et les désillusions d'une vision irréaliste de la vie et des affaires engendrent généralement des conséquences néfastes pour les jeunes, pour les familles et pour la Province.

## □ **Création des mutuels de santé**

Le Gouvernement Provincial mettra rapidement en place le mécanisme des *mutuels de santé* à large spectre, au niveau des villes, des cités et des villages de la Province. Ce, en vue de la mutualisation des petits moyens individuels par des cotisations minimes, mais dont l'ensemble permettra au système de santé de la Province l'administration des soins aux malades et leur prise en charge médicale intégrale dans des conditions efficientes.

Puisque tout le monde ne tombe jamais malade au même moment, la mutualisation ainsi préconisée, comme dans d'autres lieux, permettra la mise en commun des efforts pour une prise en charge convenable à tour de rôle. C'est une nouvelle culture dont la Province Orientale peut bénéficier des bienfaits dans un avenir proche. **C'est aussi une expression éloquente de la solidarité provinciale bien comprise et d'une prise de conscience collective du peuple face à son destin.■**



## AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET MOBILISATION DES INVESTISSEURS

### □ Au-delà des préalables au niveau central

Notre pays se trouve dans le peloton de queue des pays du monde dans le domaine de *doing business*. Conscient de cette situation peu honorable, le Gouvernement Central s'emploie à réaliser les conditions optimales nécessaires pour l'amélioration des formalités d'implantation des entreprises nouvelles sur l'ensemble du pays et de réalisation des affaires bénéfiques pour les investisseurs et pour l'Etat.

Cependant, au-delà des efforts de Kinshasa, la Province créera, par une gouvernance responsable et l'assainissement des mœurs politique, économique et sociale, les conditions nécessaires pour l'arrivée massive des investisseurs détenteurs d'importants capitaux et de grands projets. Afin qu'ils implantent dans la Province des entreprises productrices et de ce fait, créent de nombreux partenariats et emplois.

### □ Amélioration du climat des affaires au sein de la Province

- **Dispositions institutionnelles.** Bien que soumis aux lois nationales, notamment l'accès au Code d'Investissement, l'implantation de nouvelles entreprises et industries dans la Province fera l'objet de toute l'attention et des soins particuliers du Gouverneur, du Gouvernement Provincial, du Cabinet du Gouverneur et de tous les Services étatiques. Des actions concrètes ci-après seront réalisées dans les 3 mois :

#### 1) **Implantation à Kisangani d'une représentation provinciale de l'ANAPI**

L'implantation dans la Province de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements **comme guichet unique** aura pour objet l'accueil, l'orientation, l'encadrement et la facilitation de nouveaux Investisseurs en vue de l'implantation de leurs moyennes et grandes entreprises commerciales, industrielles, agropastorales et de service.

#### 2) **Appui institutionnel sans faille au développement du système bancaire formel**

La bancarisation des salaires est un mécanisme indispensable pour préparer les mœurs des populations à l'usage de l'outil bancaire, pratique incontournable dans l'économie moderne et les échanges internationaux. La Province Orientale rattrapera son retard en encourageant l'implantation des banques dans toutes ses entités économiquement viables en liaison avec les systèmes bancaires de Kinshasa et du reste du monde.

#### 3) **Non à la multiplication des structures parallèles à celles étatiques existantes**

Le Gouvernement Provincial s'abstiendra de créer et de favoriser la création des services et structures parallèles à l'Administration publique et aux Entreprises du Portefeuille existantes. Bien au contraire, les Divisions ainsi que les Directions provinciales de l'Administration et des Entreprises publiques seront réorganisées et dynamisées efficacement en vue d'être moins bureaucratiques, mais productives des services publics requis en faveur des investisseurs, des entrepreneurs et de la population.

- **Paix, sécurité et conditions d'accueil.** Une nouvelle ère d'excellence, de conscience et d'efficacité venant au rendez-vous de l'histoire en Province Orientale, l'atmosphère de paix et de sécurité ainsi que les conditions d'accueil, de séjour et de travail pour les nouveaux investisseurs tant nationaux, internationaux que de la diaspora, seront améliorées intégralement dans les 6 mois qui suivent. Les grands axes d'amélioration de ces conditions se présentent de la manière suivante :

**1°- Condition de paix et de sécurité**

**Conjugaison des efforts avec le Gouvernement Central et la Monusco pour la pacification de toutes les entités territoriales de la Province.** Principalement par l'extinction des foyers d'exactions des troupes armées étrangères à Ango et à Dungu ainsi que des milices armées à Mambasa, Irumu, Djugu et Bafwasende. Toutes les avancées dans le cadre des actions de pacification et de sécurisation seront médiatisées abondamment à l'intention de l'opinion nationale et internationale. Afin que, d'une part, la population locale reprenne sa vie normale dans les milieux désertés suite aux hostilités, et que, d'autre part, les touristes se convainquent de la nécessité d'atteindre ces milieux pour vérifier le retour véritable à la paix et à la sécurité. Le Gouvernement appuiera les services de Police le long des axes routiers par l'installation de campements intermédiaires et de véhicules de patrouille. Les services de sécurité devront se défaire de l'encadrement lucratif des commerçants et opérateurs économiques.

**2°- Encadrement des jeunes et prévention de la délinquance et du banditisme**

**Extension des programmes de réinsertion socioprofessionnelle des anciens soldats et miliciens ainsi que des jeunes filles et garçons désœuvrés** en conjugaison d'efforts avec le Gouvernement Central et les Partenaires au développement. Ces actions seront également médiatisées dans le même but que ci-haut. L'ouverture des axes principaux des voies routières par le cantonnement sera réalisée dans ce cadre.

**3°- Condition d'accueil aux aéroports, miroirs des villes de la Province**

**Exécution par le Gouvernement provincial d'un programme minimum d'assainissement physique et d'amélioration protocolaire des aéroports de Kisangani, de Bunia, d'Isiro et de Buta** avec le concours de la RVA. Ce, avant les grands travaux de leur transformation, agrandissement et modernisation sur financement extérieur.

**4°- Urgence d'un hôtel de prestige et de classe internationale dans la Province**

**Début des travaux de rénovation totale du grand hôtel Congo Palace**, avec pour sa modernisation, son extension par rachat des concessions voisines (pour parking, piscine, salles de conférence, terrains de sports, restaurants et surtout jardin), en partenariat avec l'INSS et un opérateur hôtelier international.

**5°- Relèvement du niveau professionnel du personnel hôtelier de la Province**

**Exécution d'un programme collectif de mise à niveau physique et des capacités professionnelles du personnel des complexes hôteliers des villes** de Kisangani, Bunia, Isiro, Buta, Yangambi, Aru, Ariwara, Mahagi, Kasenyi, Watsa et Bondo.

**6°- Nécessité impérieuse d'un service bureautique de classe internationale**

**Négociation par le Gouvernement Provincial avec la firme Canon de Kinshasa en vue de l'implantation d'une agence de sa bureautique** à Kisangani.

**7°- Nécessité impérieuse d'un service cybercafé de classe internationale**

**Appui du Gouvernement Provincial à un opérateur économique privé présentant le meilleur projet d'implantation d'un *business center* avec cybercafé et bureautique de classe internationale** dans les villes de Kisangani et de Bunia et dans les universités.

## □ Appel aux investisseurs à investir en Province Orientale

- **Création d'emplois et lutte contre la pauvreté.** Tous les mécanismes institutionnelles seront mis minutieusement en action pour susciter, soutenir et encourager l'arrivée et l'installation durable de nouveaux opérateurs économiques dans la Province Orientale.
- **Appel à la diaspora congolaise**

Le Gouvernement Provincial lancera régulièrement des appels solennels aux ressortissants de la Province Orientale vivant dans la capitale Kinshasa, dans les autres provinces du pays, dans les pays africains ainsi que dans les autres continents du monde en vue d'un retour significatif dans le terroir (dépeuplé par les guerres, qui appartiennent désormais au passé) afin d'y apporter leurs expériences enrichissantes et leurs capacités créatrices de richesses et d'emplois.

- **Appel aux investisseurs nationaux**

Le Gouvernement Provincial lancera également le même appel auprès des opérateurs économiques, entrepreneurs, hommes d'affaires et autres entreprises privées, détenteurs de capitaux réels et fonctionnant aussi bien à l'intérieur de la Province qu'à l'extérieur dans d'autres provinces du pays. Afin qu'ils viennent investir en Province Orientale par la création des sociétés productrices des biens et des services. Avec l'assurance de l'appui permanent du Gouverneur de Province, du Gouvernement Provincial et de tous les services publics provinciaux.

- **Appel aux investisseurs internationaux**

Le Gouvernement Provincial mènera enfin, dans ce même cadre, des actions de persuasion et de marketing auprès des potentiels investisseurs étrangers de passage au pays ou dans la Province, tout comme à travers le monde (à l'occasion des missions extérieures effectuées par ses Membres) en vue de leur arrivée massive et de l'implantation de leurs entreprises dans l'un ou l'autre lieu de leur choix ou au sein des zones économiques spéciales (qui seront créées dans les entités remplissant les conditions) dans la Province.■

## 5.

## GRANDS AXES DE REHABILITATION ET DE MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES 2012-13

### I. Infrastructures, Aménagement du territoire et Urbanisation

#### 1) Réhabilitation et modernisation de grands axes d'intégration provinciale

**Axe 1** (*Frontière Centrafricaine–Zongo–Gemena–Lisala–Bumba*) → **Basoko – Yangambi – Yakusu – Kisangani – (1<sup>e</sup> brettèle) Bangboka – Bafwasende – (2<sup>e</sup> brettèle) Nia-Nia – Wamba – Isiro. Nia-Nia – Mambasa – (3<sup>e</sup> brettèle) Komanda – Nyakunde – Irumu – Bunia – Kasenyi – retour – Komanda – Beni (Nord-Kivu).**

**Axe 2** (*Lodja–Lomela–Ikela*) – **Opala – Yatolema – Kisangani – Bengamisa – Banalia – Zambeke – Buta – Titule – Bambesa – Dingila – Bambili – Ese – Banda – Okwatulu → (*frontière Sud-Soudanaise*).**

**Axe 3** **Kisangani – Madula – Wanie-Rukula – Pene-Tungu – Lubutu** → (*Continuation sur Walikale–Hombo–Bunyakiri–Miti–Bukavu, Province du Nord et Sud Kivu*).

**Axe 4** **Isiro – Mungbere – Moto – Watsa – Adranga – Aru** → (*frontière Ougandaise*).

**Axe 5** **Isiro – Rungu – Niangara – Dungu – Faradje – Aba** → (*frontière Ougandaise*).

**Axe 6** **Bunia – Soléniamba – Djugu – Mahagi – Ngote – Mahagi Port – retour – Ngote – Golu – Kerekere – Dibwa – Aru** → (*Aru frontière Ougandaise*).

**Axe 7** **Yangambi – Weko – Bengamisa – Bombomhwa – Bafwazio – Sorogo – Otuta – Doromo – Boda – Banalia – Bambili – Milwa – Malengoya – Uda-Ango – Digba – Bondo – Monga – Bangassou** → (*Frontière Centrafricaine*).

**Axe 8** **Buta – Dulia – Aketi** – (*Bumba, province de l'Équateur*).

**Axe 9** **Yahuma – Mosite – Isangi – Yaalufi – Yanonge – Yalikandja – Kisangani – Ubundu** – (*Lubutu, province du Maniema*).

#### 2) Plan de Modernisation et d'Aménagement Urbain du Grand Kisangani

Amorce d'exécution du Plan de Modernisation et d'Aménagement Urbain du Grand Kisangani, avec **circonscription des pôles principaux d'attraction, d'intégration et de fédération urbaine**. Ici, il sera envisagé la délocalisation de la Prison centrale actuellement au centre-ville, vers les anciennes installations pénitentiaires de Konga-Konga dans la commune de Kisangani, et qui seront restaurées. Le site actuel sera intégré dans le nouveau plan de modernisation et d'aménagement de la Ville.

#### 3) Élaboration des Plans d'aménagement des Districts et des Territoires

- **Plans d'Aménagements Régionaux des 4 Districts**, dont les villes chefs-lieux seront érigées en grands pôles provinciaux de développement socioéconomique.
- **Schémas Directeurs d'Aménagements Urbains des 3 villes chefs-lieux des Districts : Bunia, Isiro, Buta**. Un accent particulier sera être mis sur la replantation harmonieuse de la végétation urbaine ; l'aménagement judicieux des cimetières ainsi que la délocalisation des camps militaires et prisons, hors des villes.
- **Plans Particuliers d'Aménagements des 24 Cités chefs-lieux des territoires**. A élaborer par rapport aux spécificités et à la vocation de chacune des cités.

**4) Relèvement du statut administratif des cités d'Isiro et de Buta**

Après **Bunia, 366.126 habitants**, qui vient d'accéder au statut de « ville », poursuite des efforts auprès des Ministères centraux de l'Intérieur, et de l'Urbanisme et de l'Habitat pour l'accès au même statut de « ville » en faveur de :

- **Isiro, 200.000 habitants**, chef-lieu du District du Haut-Uélé ;
- **Buta, 125.428 habitants**, chef-lieu du District du Bas-Uélé.

**5) Aménagement de 14 quais marchands traditionnels avec dépôts et silos**

- |  |   |
|--|---|
| ▪ 5 Quais à Kisangani (sur fleuve et Tshopo) | ▪ 1 Quai à Basoko (sur rivière Aruwimi) |
| ▪ 1 Quai à Yanonge (sur fleuve Congo)        | ▪ 1 Quai à Aketi (sur rivière Itimbiri) |
| ▪ 1 Quai à Yangambi (sur fleuve Congo)       | ▪ 1 Quai à Mahagi (sur lac Albert)      |
| ▪ 1 Quai à Isangi (sur fleuve Congo)         | ▪ 1 Quai à Kasenyi (sur lac Albert)     |
| ▪ 1 Quai à Opala (sur rivière Lomami)        | ▪ 1 Quai à Tchomia (sur lac Albert).    |

**6) Assainissement et revitalisation des 4 grands aéroports de la Province**

- |                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| ▪ Aéroport international de Bangboka | ▪ Aéroport national d'Isiro/Matari |
| ▪ Aéroport national de Bunia         | ▪ Aéroport national de Buta/Zega.  |

**7) Réhabilitation et modernisation des voies ferrées existantes**

**Voie 1** KISANGANI→Ubundu

**Voie 3** Buta→Dulia→Aketi→Bumba

**Voie 2** Mungbere→Isiro→Buta

**Voie 4** Dulia→Bondo.

**8) Assainissement et revitalisation des principales gares ferroviaires**

Bien avant la réalisation des conditions financières et économiques nécessaires à la reprise des trafics ferroviaires courants, le Gouvernement Provincial réhabilitera les bâtiments et entrepôts des gares ferroviaires ci-après pour les usages collectifs au profit de l'Etat, des entités et des populations locales :

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| 1) Gare centrale de KISANGANI/RIVE GAUCHE | 5) Gare centrale d'Aketi        |
| 2) Gare centrale d'Ubundu                 | 6) Gare centrale de Bondo       |
| 3) Gare centrale d'Isiro                  | 7) Gare de Dulia Gare de Likati |
| 4) Gare centrale de Buta                  | 8) Gare de Mungbere             |
|   | 9) Gare de Titule.              |

**9) Restauration de tous les Sites touristiques reconnus internationalement**

Le Gouvernement Provincial lancera, avec l'appui de l'ICCN, de l'ONT et des organisations internationales de tourisme et de conservation de la Nature, des Appels à Manifestation d'intérêt aux Opérateurs touristiques pour la restauration des Sites touristiques et la relance du Tourisme dans la Province, dont :

- **Les Chutes des Pécheurs Wagenia**, son complexe récréatif et d'hébergement ;
- **Le Jardin zoologique de Kisangani**, sa plage, son snack et son club nautique ;
- **Le Château de Dungu**, son site d'hébergement et son circuit de visite ;
- **Le Mont-Hoyo**, son site d'hébergement et son circuit de visite ;
- **La Réserve de faune à Okapi d'Épulu**, son site d'hébergement et son circuit ;
- **Le Parc national de la Garamba**, son site d'hébergement et son circuit ;
- **Le Parc national de Maïko**, son site d'hébergement et son circuit de visite ;
- **La cité de Wanie-Rukula**, sa berge pittoresque et ses quartiers cosmopolite ;
- **La Place des Martyrs à Kisangani**, qui doit être pavée, agrandie et modernisée.

## II. Réhabilitation des Équipements Scolaires et Sanitaires

La stratégie du Gouvernement Provincial consistera à l'achèvement de la réhabilitation intégrale des équipements sociocommunautaires choisis par consensus des Députés Provinciaux. Le Gouvernement Provincial proposera un budget nécessaire pour ces travaux. Les Députés Provinciaux auront la charge de la gestion et du suivi d'exécution de ces projets dans chaque entité :

- |                         |                     |              |
|-------------------------|---------------------|--------------|
| • Kisangani/Rive Gauche | • Watsa             | • Faradje    |
| • Kisangani/Rive Droite | • Aru               | • Niangara   |
| • Bunia                 | • Djugu             | • Rungu      |
| • Buta                  | • Irumu             | • Bafwasende |
| • Isiro                 | • Mahagi            | • Banalia    |
| • Yangambi              | • Mambasa           | • Basoko     |
| • Aketi                 | • Bondo             | • Isangi     |
| • Ango                  | • Buta (territoire) | • Opala      |
| • Bambesa               | • Poko              | • Ubundu     |
| • Wamba                 | • Dungu             | • Yahuma.    |

### 10) Réhabilitation de 30 Complexes scolaires de référence

### 11) Réhabilitation de 30 Hôpitaux généraux de Référence

## III. Desserte en Eau potable, en Électricité et Environnement

### 12) Implication à l'exécution des projets de desserte en Eau potable en cours

Implication active du Gouvernement Provincial dans le Programme national d'amélioration de la Desserte en Eau potable élaboré par le Gouvernement Central, par le biais du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, en janvier 2012 avec l'appui de la Banque mondiale. La Régideso et le Service National d'Hydraulique Rural (SNHR) sont chargés de l'exécution de ce Programme dans chaque province. Le Gouvernement Provincial appuiera et mettra un accent particulier pour un fonctionnement optimal du SNHR et la mise en œuvre des projets de forage des puits d'eau sur l'ensemble des entités rurales de la Province.

### 13) Implication aux projets de desserte en Électricité et Environnement

Implication active du Gouvernement Provincial dans les négociations et l'exécution des accords entre le Gouvernement Central et les Partenaires engagés aux projets de développement hydroélectriques en Province Orientale, dont :

- la Construction des 2 Centrales hydroélectriques sur le fleuve Congo entre Ubundu et Kisangani respectivement de 900 MW et de 700 MW ;
- la Réhabilitation de la Centrale hydroélectrique de Budana près de Bunia pour retrouver sa capacité initiale de 12 MW ;
- la Finalisation des études des Centrales de Tshopo 2, Bengamisa, Nepoko.

Ainsi, la Province Orientale préparera son futur en veillant à **une jalouse protection de son environnement et de ses écosystèmes**, notamment ses nombreuses forêts et sources d'eau. De la sorte, **l'hydroélectricité, en temps qu'énergie renouvelable dépendant du dédit d'eau, demeurera un atout majeur pour la Province**. Atout qui fera d'elle, dans les prochaines décennies, un pôle industriel important et un marché potentiel d'hydroélectricité pour les pays africains.

## IV. Habitat

|   |
|---|
| <b>14) Réinstauration du Logement de fonction sur toute la Province Orientale</b>   |
| Dès le 1 <sup>er</sup> mois, le Gouvernement Provincial devra annoncer la réinstauration systématique du principe de Logement de Fonction sur l'ensemble des entités de la Province depuis Kisangani jusqu'à la dernière localité territoriale. Ceci, sur base du patrimoine immobilier de l'Etat existant, à récupérer et à réhabiliter. |

|  |
|--|
| <b>15) Érection d'une Cité nouvelle de 100 villas pour les Députés Provinciaux</b>   |
| Le Gouvernement Provincial s'engagera, dans les 3 mois, à entamer les travaux de construction de 100 unités résidentielles avec équipements collectifs intégrés pour les Députés Provinciaux sur le lotissement choisi au site Route de Bangboka à Kisangani. Soit 100 villas pour les Députés Provinciaux + 1 Motel avec Guest-house et cercle récréatif ; 1 Centre commercial, 1 Complexe scolaire et 1 Centre de santé. Il sera également prévu l'agrandissement de ce lotissement pour d'autres occupants. |

| <b>16) Amorce du Plan Décennal de construction de 10.000 Logements sociaux</b>                                    |                    |                                  |   |  |  |              |
|---|--------------------|----------------------------------|---|--|--|--------------|
| <b>TABLEAU DES LOGEMENTS SOCIAUX REPARTITION PAR AGGLOMERATION</b>  |                    |                                  |   |  |  |              |
| Entités   | Nombre d'unités    |                                  | Répartition d'ensemble par groupes sociaux          |  |  |              |
|   | Par entité         | Sous-total                       | Logements de fonction Administration publique : 30% | Crédit-logement aux Agents paraétatiques : 10% | Crédit-logement aux privés et particuliers : 60% |              |
| • Kisangani Rive Gauche, Rive Droite  | 2                  | 1.000                            | 2.000   | 600  | 200  | 1.200        |
| • Bunia, Isiro, Buta, Yangambi  | 4                  | 500                              | 2.000   | 600  | 200  | 1.200        |
| • Cités chefs-lieux des Territoires   | 24                 | 250                              | 6.000   | 1.800  | 600  | 3.600        |
| <b>TOTAUX</b>   |                    |                                  | <b>10.000</b>                                       | <b>3.000</b>                                   | <b>1.000</b>                                     | <b>6.000</b> |
| <b>TABLEAU DE REPARTITION DU QUOTA DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE PAR GRAND CORPS D'ETAT</b>                        |                    |                                  |   |  |  |              |
| Grands corps de l'Administration publique   | Quotité indicative | Nombre d'unités groupe d'entités |   |  |  |              |
|   |                    | Chef-lieu de Province            | Chef-lieu de District                               | Chef-lieu de Territoire                        |  |              |
| • Institutions Politiques et Territoriale   | 10 %               | 2x30=60                          | 4x15=60   | *24x7=168 <sup>(-12)</sup>                     |  |              |
| • Fonction Publique (Services des Ministères)   | 30 %               | 2x90=180                         | 4x45=180  | 24x 22=528 <sup>(-22)</sup>                    |  |              |
| • Enseignement Primaire et Secondaire   | 10 %               | 2x30=60                          | 4x15=60   | *24x7=168 <sup>(-12)</sup>                     |  |              |
| • Affaires Sociales et Solidarité   | 5 %                | 2x15=30                          | *4x7=28 <sup>(-2)</sup>                             | *24x3=72 <sup>(-18)</sup>                      |  |              |
| • Forces Armées (casernes militaires)   | 25 %               | 2x75=150                         | 4x37=148 <sup>(+8)</sup>                            | 24x 15=432 <sup>(+98)</sup>                    |  |              |
| • Police Nationale (casernes de polices)  | 15 %               | 2x45=90                          | *4x22=88 <sup>(-2)</sup>                            | *24x 11=264 <sup>(-6)</sup>                    |  |              |
| • Services de Sécurité (Sûreté et Migration)  | 5 %                | 2x15=30                          | *4x7=28 <sup>(-2)</sup>                             | *24x3=72 <sup>(-18)</sup>                      |  |              |
| <b>Total par groupe d'entités</b>   |                    | <b>100 %</b>                     | <b>600</b>  | <b>600</b>                                     | <b>1.800</b>                                     |              |
| <b>TOTAL QUOTA DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>   |                    |                                  | <b>3.000</b>  |  |  |              |
| <b>*Note :</b> Les reliquats de tous les corps ci-haut concernés seront orientés dans le quota des Forces Armées. |                    |                                  |   |  |  |              |

## V. Bâtiments et édifices de l'Administration publique

|   |
|---|
| <b>17) Réhabilitation efficiente de l'Hôtel de Poste</b>  |
| Dès le 1 <sup>er</sup> mois, le Gouvernement Provincial initiera le projet de restauration complète du bâtiment de l'Hôtel de Poste de Kisangani en vue d'abriter dans les conditions décentes et ordonnées les Ministères provinciaux et les services de l'Administration publique en manque d'espaces efficients de travail.  |
| <b>18) Reprise en main du Projet de construction de l'Hôtel du Gouvernement</b>   |
| Dès le 3 <sup>e</sup> mois, le Gouvernement Provincial reprendra en main d'une manière ordonnée le dossier du Projet de construction de l'Hôtel du Gouvernement Provincial et sa poursuite suivant les normes d'architecture jusqu'à l'achèvement.  |
| <b>19) Assainissement et revitalisation des Bâtiments-sièges des Districts</b>  |
| Au début du 2 <sup>e</sup> trimestre de son mandat, le Gouvernement Provincial initiera, avec le concours des Partenaires au développement, un vaste programme équitable d'assainissement physique, revitalisation et équipement des bâtiments-sièges des 4 Districts ainsi que ceux des 24 territoires de la Province.         |
| <b>20) Assainissement et revitalisation des Sièges des Divisions Provinciales</b>   |
| Toujours au début du 2 <sup>e</sup> trimestre de son mandat, le Gouvernement Provincial sollicitera l'appui des Partenaires au développement, le financement du programme équitable d'assainissement physique, de revitalisation et d'équipements des bâtiments-sièges des Divisions Provinciales de l'Administration publique. |

## VI. Industrialisation de la Province en appui à sa reconstruction

|   |
|---|
| <b>21) Construction de l'Usine de bière Primus par la firme Heineken à Bunia</b>  |
| Vu l'effervescence économique de Bunia, la firme Heineken a manifesté sa prédisposition à ériger une usine de production de la bière Primus dans la ville. Le Gouvernement Provincial s'activera à accélérer ce processus.  |
| <b>22) Négociation avec la firme Castel de la réouverture de la Bracongo à Isiro</b>  |
| La prestigieuse ville d'Isiro n'est pas condamnée à dépérir, au contraire, elle doit s'éveiller. Ce, par la réalisation des axes routiers qui la relie à Kisangani, à Watsa et à la frontière du Sud-Soudan ; par la résurrection de ses plantations de café et par l'accroissement des investissements miniers en cours dans son hinterland. Aussi, le Gouvernement Provincial reviendra à la charge auprès de la firme Bracongo en vue de la convaincre à rouvrir son usine et ses activités dans une ville qui recèle d'une population laborieuse et d'un patrimoine immobilier de grande valeur. Des nouvelles activités dans le domaine de l'agro-industrie (huilerie et savonnerie), de l'élevage et production de viande sont à mettre en place. |
| <b>23) Application des mesures d'intégration des PMEI aux activités minières</b>  |
| Le Gouvernement Provincial concevra et mettre en application des mesures d'intégration des petites et moyennes entreprises et industries de la Province aux activités de sous-traitance des grands Exploitants miniers industriels installés en Province Orientale, spécialement en Ituri et dans le Haut-Uélé, notamment <i>Sokimo, Kibali Gold, Kilo Goldmines et Ashanti Goldmines, Mwana Africa, etc.</i>   |

**24) Appui aux PMEIA à la création de petites industries locales**

Le Gouvernement Provincial s'emploiera à trouver des partenaires extérieurs pour l'appui aux petites et moyennes entreprises et industries et à l'artisanat dans la formalisation de leurs activités et dans l'utilisation des machines et équipements modernes d'origines chinoise, indienne et d'autres pays émergents.

**25) Installation de 30 unités de Préfabriqués à base de ciment et granulats**

En appui au programme global de reconstruction de la Province, le Gouvernement Provincial mettra en place un mécanisme d'aide aux PMEIA locales pour la production des matériaux et accessoires de construction à base du ciment et des granulats : *briques, béton frais, blocs, hourdis, claustras, tuiles, bordures, bornes, piquets, pavés, carreaux en granito, dalles, puits-perdus, fosses septiques, séparateurs à graisses, réservoirs, bacs (à WC turc, à douche, à laver), marches d'escalier, linteaux, colonnes, seuil, larmiers, buses et pièces de béton précontraints, etc.*

**26) Installation de 30 Briqueteries et Tuileries modernes à base d'argile**

Il importe désormais de moderniser le système de production des briques cuites et des tuiles à base d'argile pour améliorer la qualité et la quantité de ces matériaux et les conformer aux exigences de l'architecture contemporaine. Aussi, en appui au programme global de reconstruction de la Province, le Gouvernement Provincial mettra en place un dispositif formel d'aide aux PMEIA locales pour l'installation des unités de production plus mécanisées et modernisées.

**27) Installation de 30 Usines-ateliers de menuiserie et ébénisterie**

De même, le Gouvernement Provincial s'emploiera activement à trouver des partenaires extérieurs pour l'implantation des ateliers modernes de menuiserie et ébénisterie pour la fabrication et la production massive des meubles *de logements, scolaires, d'hôpitaux, d'administrations et d'usages courants ainsi que des éléments de charpentes préfabriqués* à base de bois. Par ailleurs, il importe aujourd'hui de pouvoir rattraper le temps perdu dans le gaspillage du matériau *bois* et l'usage quasi forcené et généralisé des meubles d'origines synthétiques.

**28) Installation de 30 Centrales de traitement de granulats dans la Province****29) Installation de 30 Usines modernes de peinture dans la Province****VII. Aide et appui à la création et à la promotion de Bureaux d'études et d'Entreprises de construction dans la Province Orientale**

Le Programme, élaboré avec l'appui des Partenaires au développement, à l'intention des techniciens et entrepreneurs indépendants, consistera en des **modules de formation à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de bureaux d'études et d'entreprises de construction** capables de mener des projets institutionnels et des collectivités publiques. Un crédit spécifique sera octroyé aux uns et aux autres en tant qu'agents et partenaires de développement au côté des institutions provinciales.

**30) Aide et appui à la création et à la promotion de Bureaux d'études****31) Aide et appui à la création et à la promotion d'Entreprises de construction**

## X. Relance des filières agricoles d'exportation de la Province

### 32) Réhabilitation de la filière et de l'industrie du Coton

Le Gouvernement Provincial s'attèlera à la réhabilitation de la filière cotonnière de la Province dans le Bas-Uélé, le Haut-Uélé et la Tshopo, depuis les champs et plantations jusqu'aux industries d'égrenage et de transformation de coton. La résurrection de la *Cotonnière* (ex-Onafitex) et l'optimisation du rendement de la Sotexki sont inéluctables. Ces défis doivent impérativement être relevés.

### 33) Réhabilitation de la filière et de l'industrie du Café

Le Gouvernement Provincial s'attèlera à la réhabilitation de la filière caféière dans tous ses 4 districts depuis les champs et plantations jusqu'aux industries de décortilage et de transformation de café (par exemple : à Goma une Pme locale vend son café moulu et emballé sur place jusqu'en Europe et au Japon !).

### 34) Réhabilitation de la filière et de l'industrie du Cacao

Le Gouvernement Provincial s'attèlera à la réhabilitation de la filière cacaoyère de la Province dans le Bas-Uélé, le Haut-Uélé et la Tshopo, depuis les champs et plantations jusqu'aux industries de décortilage et de transformation du cacao à travers la *Caben* et d'autres entreprises agricoles.

### 35) Réhabilitation de la filière et de l'industrie du Caoutchouc

Le Gouvernement Provincial s'attèlera à la réhabilitation de la filière caoutchoutière de la Province dans le Bas-Uélé, le Haut-Uélé et la Tshopo, depuis les champs et plantations jusqu'aux industries de conditionnement et de transformation de l'hévéa. Le Gouvernement s'appuiera sur les entreprises privées, de même qu'elle permettra aux coopératives de mieux s'organiser.

### 36) Organisation et modernisation de la filière et de l'industrie du Riz

Fier d'une population laborieuse qui ne s'est point lassée de produire le riz depuis plusieurs décennies dans son bassin agricole, le Gouvernement Provincial se fera un point d'honneur en mettant en place rapidement, au profit des opérateurs de la filière riz dans le Bas-Uélé et la Tshopo, une stratégie d'organisation et de modernisation des activités de production, de stockage, de transport, de décortilage, de conditionnement, de commercialisation et d'exportation. Depuis les champs et plantations jusqu'aux industries de décortilage et d'emballage, tout le processus devra être modernisé. La stratégie sera mise en place, avec le concours des Partenaires au développement, des coopératives et des organisations existantes de la filière. Kisangani constituera la plate-forme opérationnelle de cette stratégie.

### 37) Organisation et modernisation de la filière et de l'industrie d'huile de Palme

De même que pour la filière riz, le Gouvernement Provincial mettra en place, au profit des opérateurs du secteur huile de palme et huile palmiste une stratégie d'organisation et de modernisation des activités de production, de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et d'exportation. ■

## 6.

## PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME DE LA PROVINCE ORIENTALE

Au cours de son mandat, le nouveau Gouvernement Provincial jettera les bases, par la commande des études plus approfondies, d'un certain nombre de grands projets envisagés d'implantation des infrastructures de **transport** et **d'énergie**. Ces grands projets permettront à la Province Orientale de faire un bond en avant dans son intégration intérieure et dans son désenclavement par rapport à l'extérieur. Ceci boostera son développement intégral dans une perspective à long terme fixé à 15 ans, indépendamment du découpage de la Province prévu constitutionnellement dans le cadre de la Décentralisation territoriale.

Car, le découpage, comme stratégie de développement et d'approfondissement de la démocratie à la base, conduira chaque nouvelle Province à poursuivre les dits projets d'une manière intégrée en coopération avec les futures provinces sœurs. Car, en dépit du découpage éventuel, le pays, la République Démocratique du Congo, sera restée le même, avec les mêmes besoins de son développement, de bien-être de ses populations et de sa cohésion nationale.

### I. Construction/modernisation de 8 Ports fluviaux marchands de la Province

1) Port de KISANGANI/RIVE GAUCHE DU FLEUVE

2) Port de KISANGANI/RIVE GAUCHE DE LA TSHOPO

3) Port d'Aketi sur la rivière Itimbiri

4) Port de Basoko sur la rivière Aruwimi

5) Port d'Isangi sur la rivière Lomami

6) Port de Yangambi sur le fleuve Congo

7) Port d'Ubundu sur le fleuve Congo

8) Port de Lokutu sur le fleuve Congo.

### II. Construction/modernisation et développement de 3 Ports lacustres marchands et de pêche de la Province sur le Lac Albert

1) Port lacustre à Tchomia

2) Port lacustre de Mahagi

3) Port lacustre de Kasenyi.

### III. Construction de 2 nouvelles lignes de Chemins de fer dans la Province

1) Ligne KISANGANI→Buta

2) Ligne : Aru→Watsa→Mungbere.

### IV. Construction de 3 nouvelles gares ferroviaires principales dans la Province

1) Gare centrale de Watsa

2) Gare centrale d'Aru.

**V. Construction, modernisation et standardisation de 27 Aéroports régionaux dans les chefs-lieux des territoires**

|                         |                          |                            |
|-------------------------|--------------------------|----------------------------|
| 1) Aéroport d'Aketi     | 2) Aéroport d'Ango       | 3) Aéroport de Bambesa     |
| 4) Aéroport de Bondo    | 5) Aéroport de Buta      | 6) Aéroport de Poko        |
| 7) Aéroport de Dungu    | 8) Aéroport de Faradje   | 9) Aéroport de Niangara    |
| 10) Aéroport de Rungu   | 11) Aéroport de Wamba    | 12) Aéroport de Watsa      |
| 13) Aéroport d'Arù      | 14) Aéroport de Djugu    | 15) Aéroport d'Irumu       |
| 16) Aéroport de Mahagi  | 17) Aéroport de Mambasa  | 18) Aéroport Bafwasende    |
| 19) Aéroport de Banalia | 20) Aéroport de Basoko   | 21) Aéroport d'Isangi      |
| 22) Aéroport d'Opala    | 23) Aéroport d'Ubundu    | 24) Aéroport de Yahuma     |
| 25) Aéroport de Yahuma  | 26) Aéroport de Yangambi | 27) Aéroport de SIMI-SIMI. |

**VI. 6 Projets de restauration et de renforcement d'Usines existantes de captage, traitement, pompage, réserve et distribution d'eau potable**

|          |          |          |          |           |                 |
|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------------|
| 1) BUNIA | 2) ISIRO | 3) WATSA | 4) OPALA | 5) UBUNDU | 6) KISANGANI 2. |
|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------------|

**VII. 24 Projets de construction d'Usines neuves de captage, traitement, pompage, réserve et distribution d'eau potable**

|             |             |            |              |             |                  |
|-------------|-------------|------------|--------------|-------------|------------------|
| 1) BUTA     | 2) YANGAMBI | 3) AKETI   | 4) ANGO      | 5) BAMBESA  | 6) BONDO         |
| 7) POKO     | 8) DUNGU    | 9) FARADJE | 10) NIANGARA | 11) RUNGU   | 12) WAMBA        |
| 13) ARU     | 14) DJUGU   | 15) IRUMU  | 16) MAHAGI   | 17) MAMBASA | 18) BAFWASENDE   |
| 19) BANALIA | 20) BASOKO  | 21) ISANGI | 22) YAHUMA   | 23) LUBUNGA | 24) LUBUYA-BERA. |

**VIII. 6 Projets de restauration et renforcement des Centrales hydroélectriques**

|    | <i>Agglomérations</i> | <i>Objectif démographique 2025</i> | <i>Nombre de ménages (/7)</i> | <i>Puissance requise en MW</i> |
|----|-----------------------|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. | KISANGANI I           | 3.000.000 hab.                     | 428.571 familles              | 428 MW (soit 1 kW/ménage)      |
| 2. | BUNIA                 | 1.000.000 hab.                     | 142.857 familles              | 142 MW (soit 1 kW/ménage)      |
| 3. | WATSA                 | 100.000 hab.                       | 14.285 familles               | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)     |
| 4. | ARU                   | 100.000 hab.                       | 14.285 familles               | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)     |
| 5. | DJUGU                 | 100.000 hab.                       | 14.285 familles               | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)     |
| 6. | IRUMU                 | 100.000 hab.                       | 14.285 familles               | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)     |
| 7. | MAHAGI                | 100.000 hab.                       | 14.285 familles               | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage).    |

**IX. Projets de construction des Centrales de 16 hydroélectriques et 5 thermiques**

| Agglomérations       | Objectif démographique 2025 | Nombre de ménage (/7) | Puissance requise en MW     |
|----------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| 1. ISIRO             | 600.000 hab.                | 85.714 familles       | 85 MW (soit 1 kW/ménage)    |
| 2. BUTA              | 600.000 hab.                | 85.714 familles       | 85 MW (soit 1 kW/ménage)    |
| 3. YANGAMBI          | 600.000 hab.                | 85.714 familles       | 85 MW (soit 1 kW/ménage)    |
| 4. AKETI (thermique) | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| 5. ANGO              | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| 6. BAMBESA           | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| 7. BONDO             | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| 8. POKO              | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| 9. DUNGU (thermique) | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| FARADJE              | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| NIANGARA             | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| RUNGU                | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| WAMBA                | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| MAMBASA (thermique)  | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| BAFWASENDE           | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| BANALIA              | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| BASOKO               | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| ISANGI               | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| OPALA                | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| UBUNDU               | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage)  |
| YAHUMA (thermique)   | 100.000 hab.                | 14.285 familles       | 14 MW (soit 0,1 kW/ménage). |

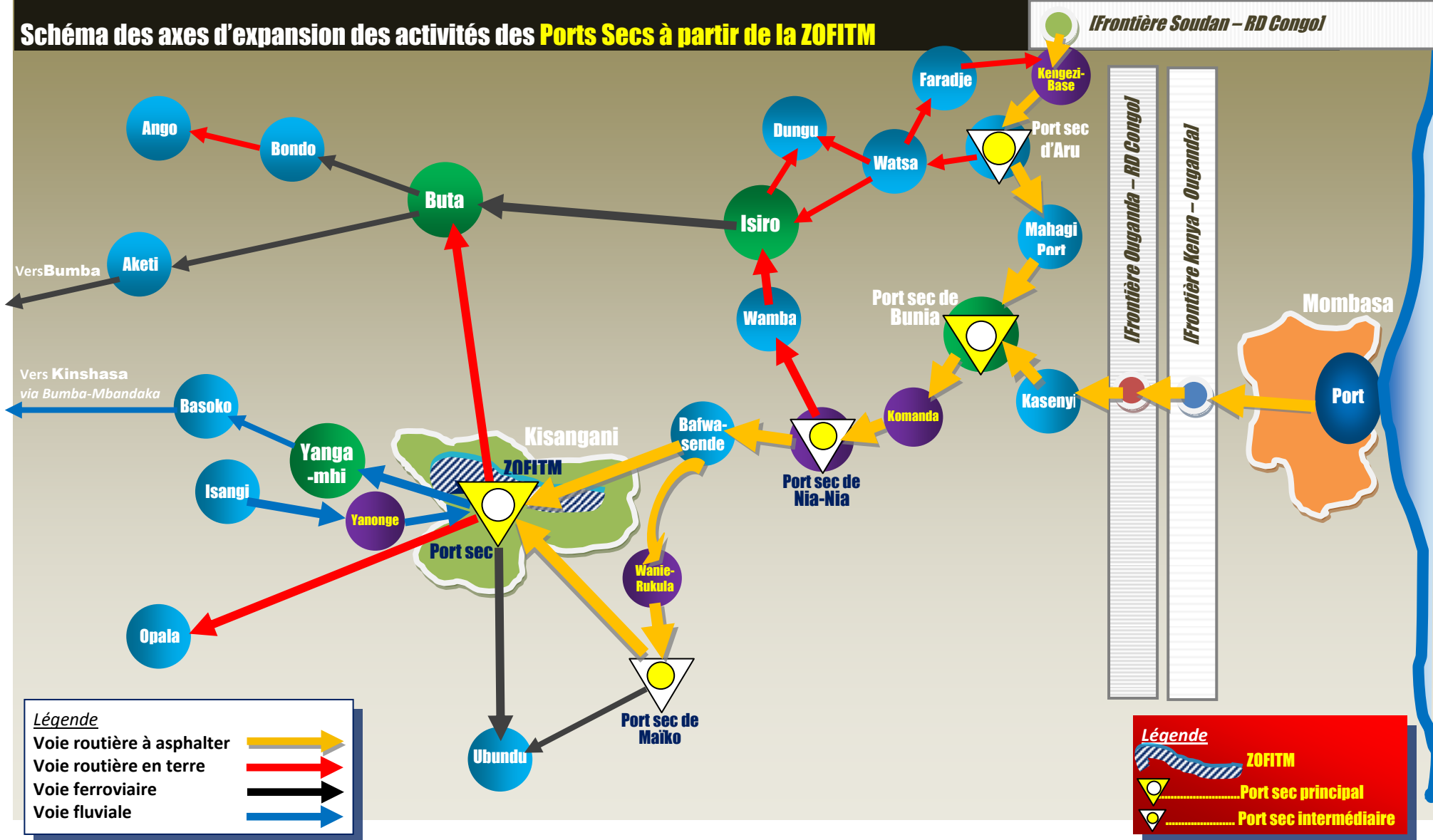
**X. Perspectives de développement hydroélectrique à l'horizon 2025**

Avec un potentiel hydroélectrique global de 3.600 MW, la Province Orientale peut légitimement ambitionner de s'ouvrir vers l'exportation de l'électricité et des produits industriels manufacturés sur base de ce potentiel, notamment au Sud-Soudan, au Tchad, au Nigéria, etc.

## X. Création d'une ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE, de ZONE ECONOMIQUE SPECIALE et d'un RÉSEAU DE PORTS SECS dans la PO

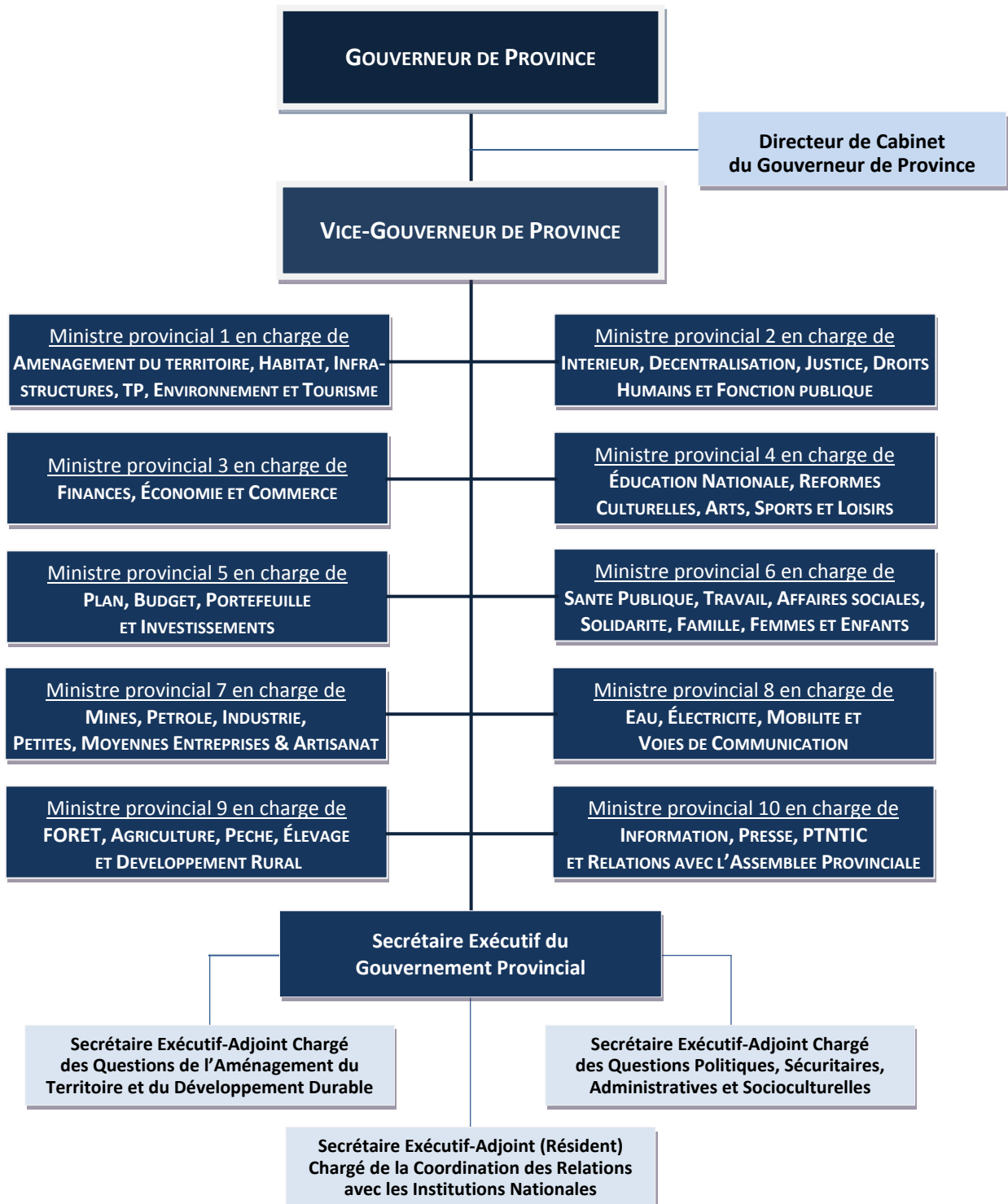
- La Zone Franche Industrielle sera créée à Kisangani dans la partie des communes de Tshopo et de Mangobo bordant la rivière Tshopo, du barrage au dépôt Sep.
- Elle sera créée sur base des potentialités hydroélectriques autour de Kisangani et notamment celles de Kisangani 2 et du fleuve aux environs de Wanie-Rukula.
- Le réseau de Ports Secs aura une expansion provinciale partant et aboutissant à la Zone Franche Industrielle Tshopo-Mangobo – ZOFITM.
- Des Zones Économiques Spéciales (ZES) seront créées et leur implantation sera décidée après une année d'observation de l'évolution économique de la PO. ■

### Schéma des axes d'expansion des activités des Ports Secs à partir de la ZOFITM

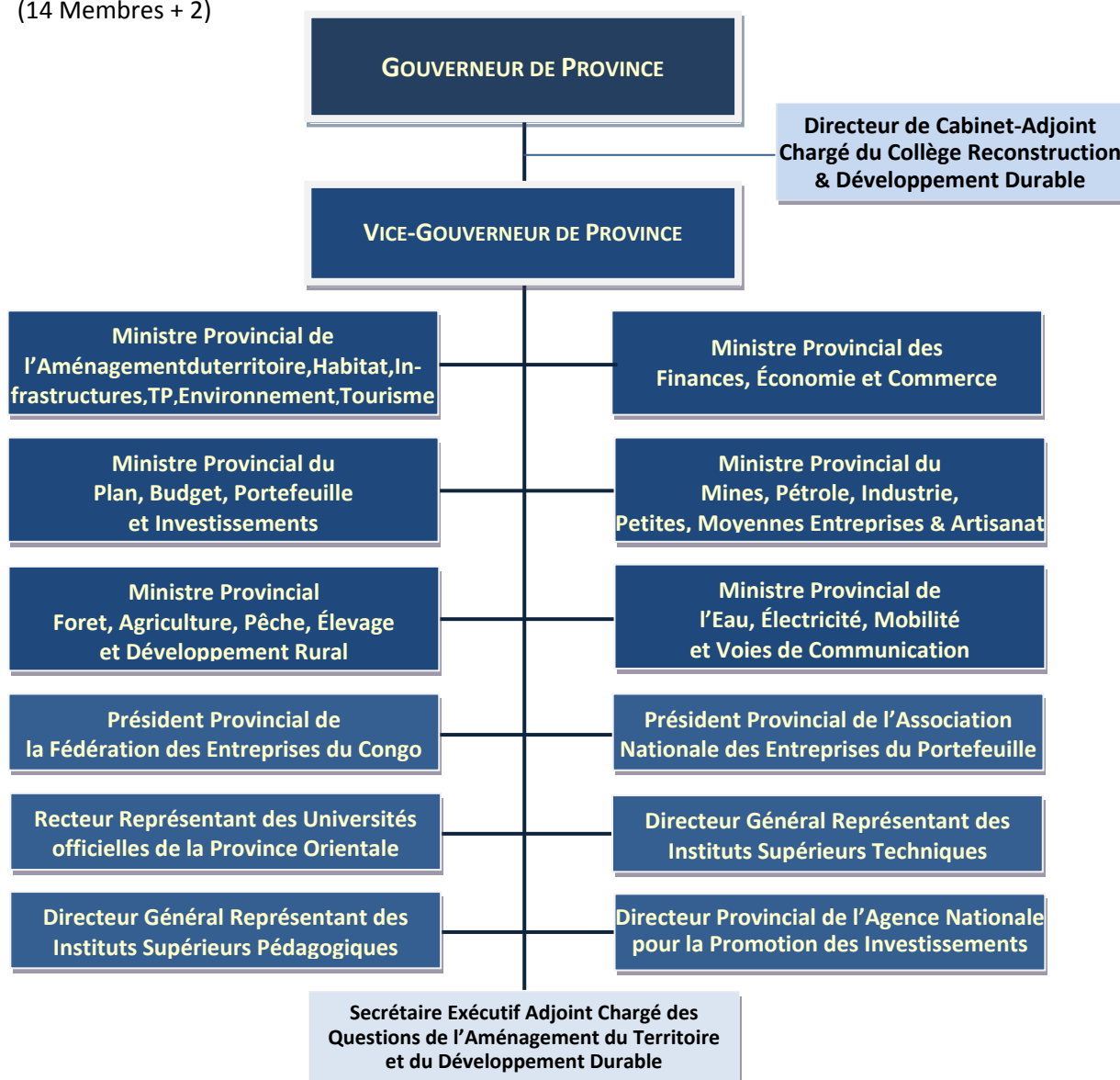


## STRUCTURATION D'UNE GOUVERNANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET AU PROFIT DE LA POPULATION

### I. Conseil des Ministres du Gouvernement Provincial (12 Membres + 5)



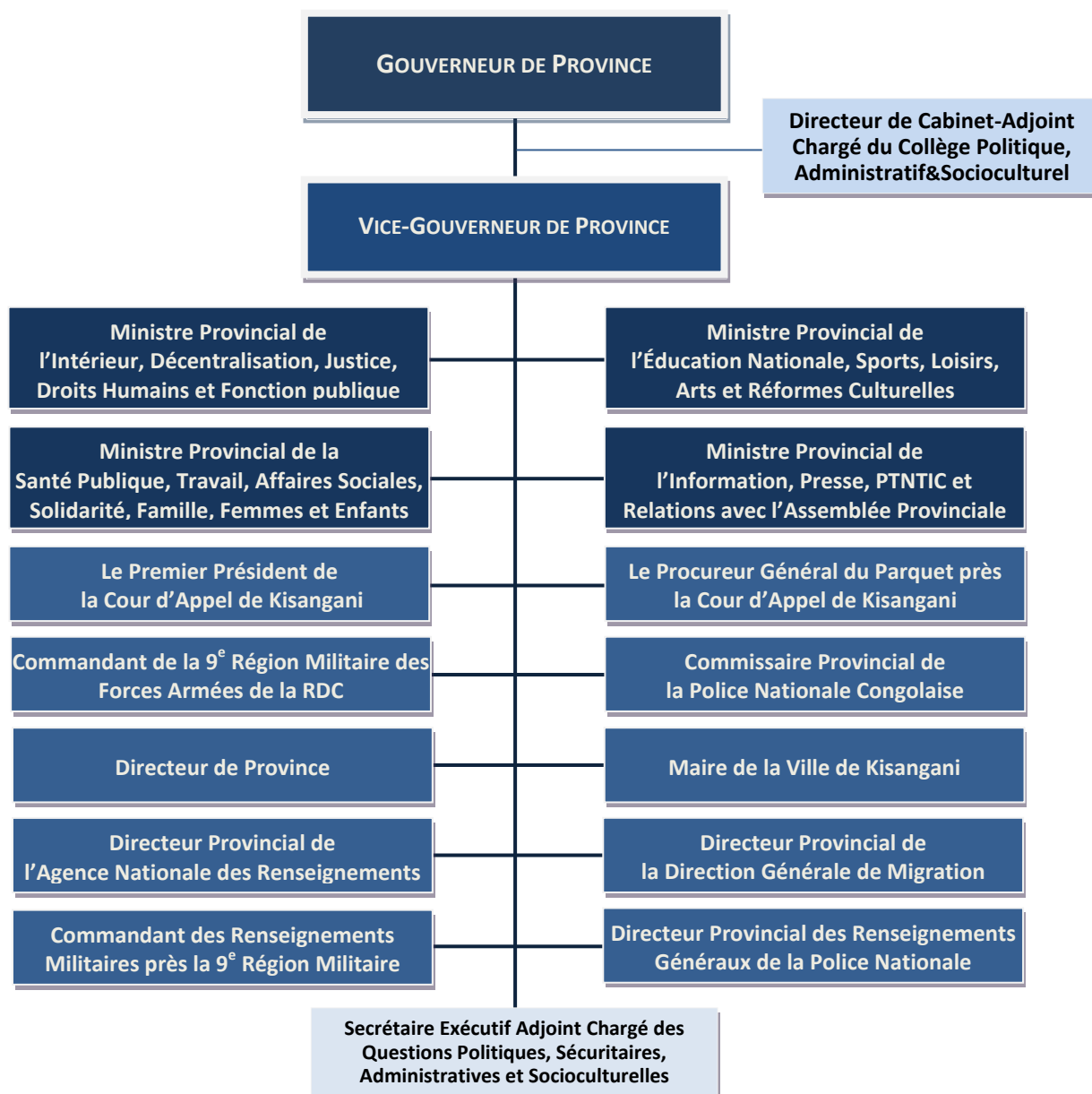
## II. Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire et de Développement (14 Membres + 2)



### **Organisation du Conseil Provincial de l'Aménagement du Territoire et du Développement**

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Président</b>              | Le Gouverneur de Province.  |
| <b>Vice-président</b>         | Le Vice-Gouverneur de Province.   |
| <b>Coordonnateur</b>          | Le Ministre Provincial en charge de l'Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructures, Travaux-Publics, Environnement et Tourisme.  |
| <b>Membres</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Ministres Provinciaux en charge des Secteurs techniques, économiques et financiers ;</li> <li>- Les Présidents Provinciaux de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et de l'Association Nationale des Entreprises du Portefeuille (ANEP) ;</li> <li>- Recteur Représentant des Universités et Directeurs Généraux Représentants des Instituts Supérieurs Techniques et Pédagogiques officiels ;</li> <li>- Directeur Provincial de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).</li> </ul> |
| <b>Secrétaire Permanent</b>   | Le Secrétaire Exécutif Adjoint Chargé des Questions de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.   |
| <b>Assistant du Président</b> | Directeur de Cabinet-Adjoint du Gouverneur de Province Chargé du Collège Reconstruction et Développement Durable.   |

### III. Conseil Provincial de Sécurité (16 Membres + 2)

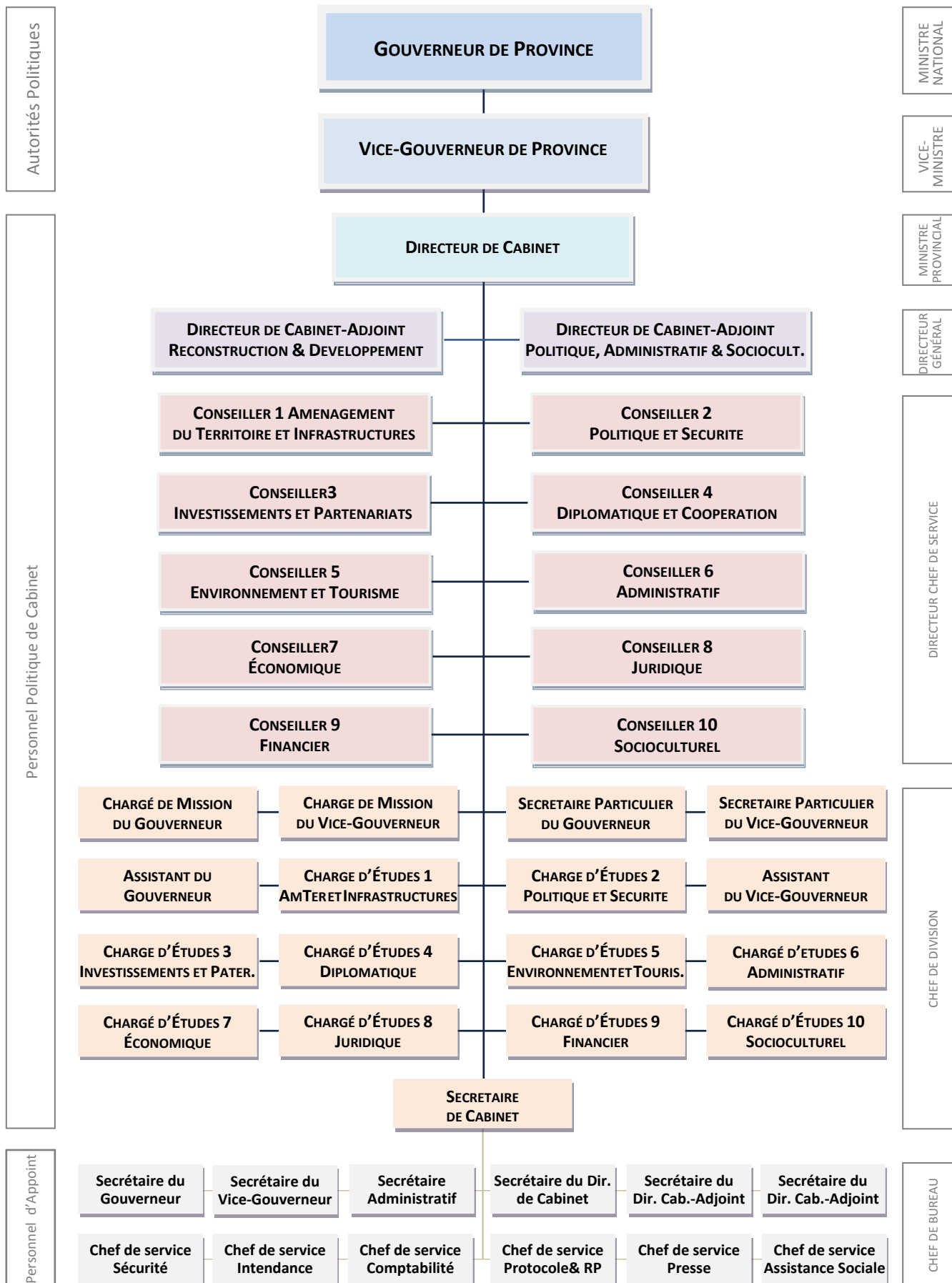


#### Organisation interne du Conseil Provincial de Sécurité

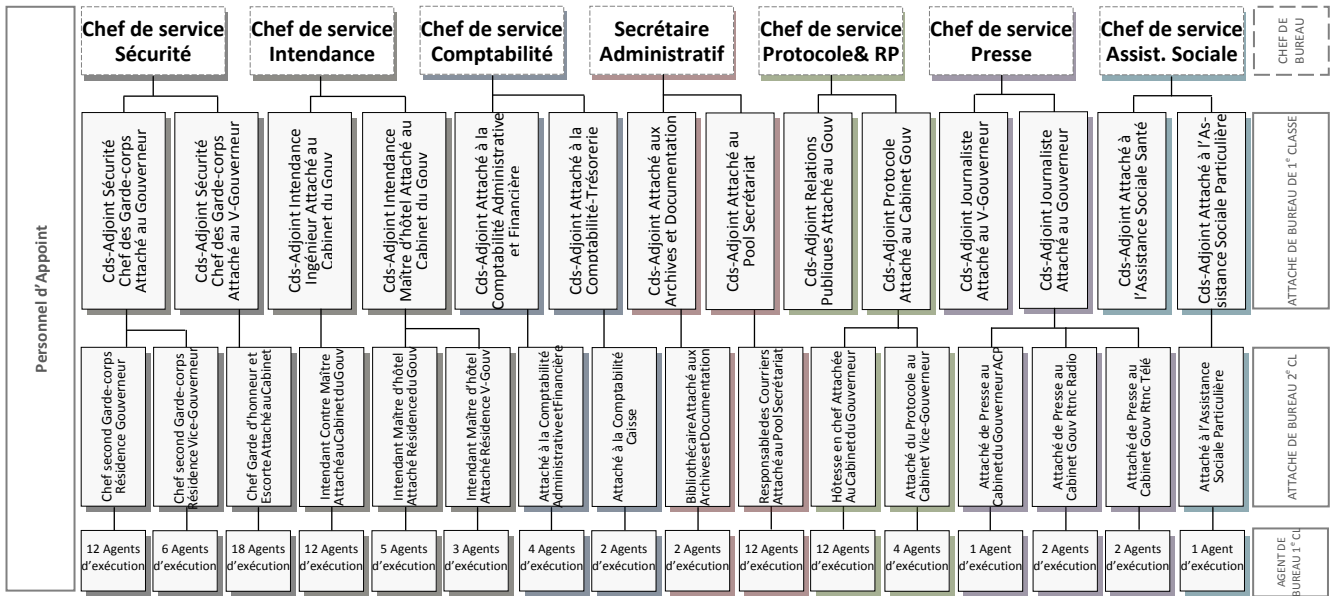
|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Président</b>              | Le Gouverneur de Province.   |
| <b>Vice-président</b>         | Le Vice-Gouverneur de Province.  |
| <b>Coordonnateur</b>          | Le Ministère Provincial en charge de l'Intérieur, Affaires coutumières, Justice, Droits Humains et Fonction publique.  |
| <b>Membres</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Ministres Provinciaux en charge des Secteurs politiques, sécuritaires, juridiques, administratifs, sociaux et culturels ;</li> <li>- Les Autorités provinciales en charge des Domaines administratifs, judiciaires, militaires, sécuritaires et sociaux ;</li> <li>- Le Maire de la Ville de Kisangani ;</li> <li>- Les Commissaires des 4 Districts de la Province sont membres de droit, mais non permanents (ils participent s'ils sont en séjour à Kisangani).</li> </ul> |
| <b>Secrétaire Permanent</b>   | Secrétaire Exécutif Provincial Adjoint Chargé des Questions Politiques, Sécuritaires, Administratives et Socioculturelles.   |
| <b>Assistant du Président</b> | Directeur de Cabinet-Adjoint du Gouverneur de Province Chargé du Collège Politique, Administratif, Socioculturel.  |

**IV. Cabinet du Gouverneur (155 membres)**

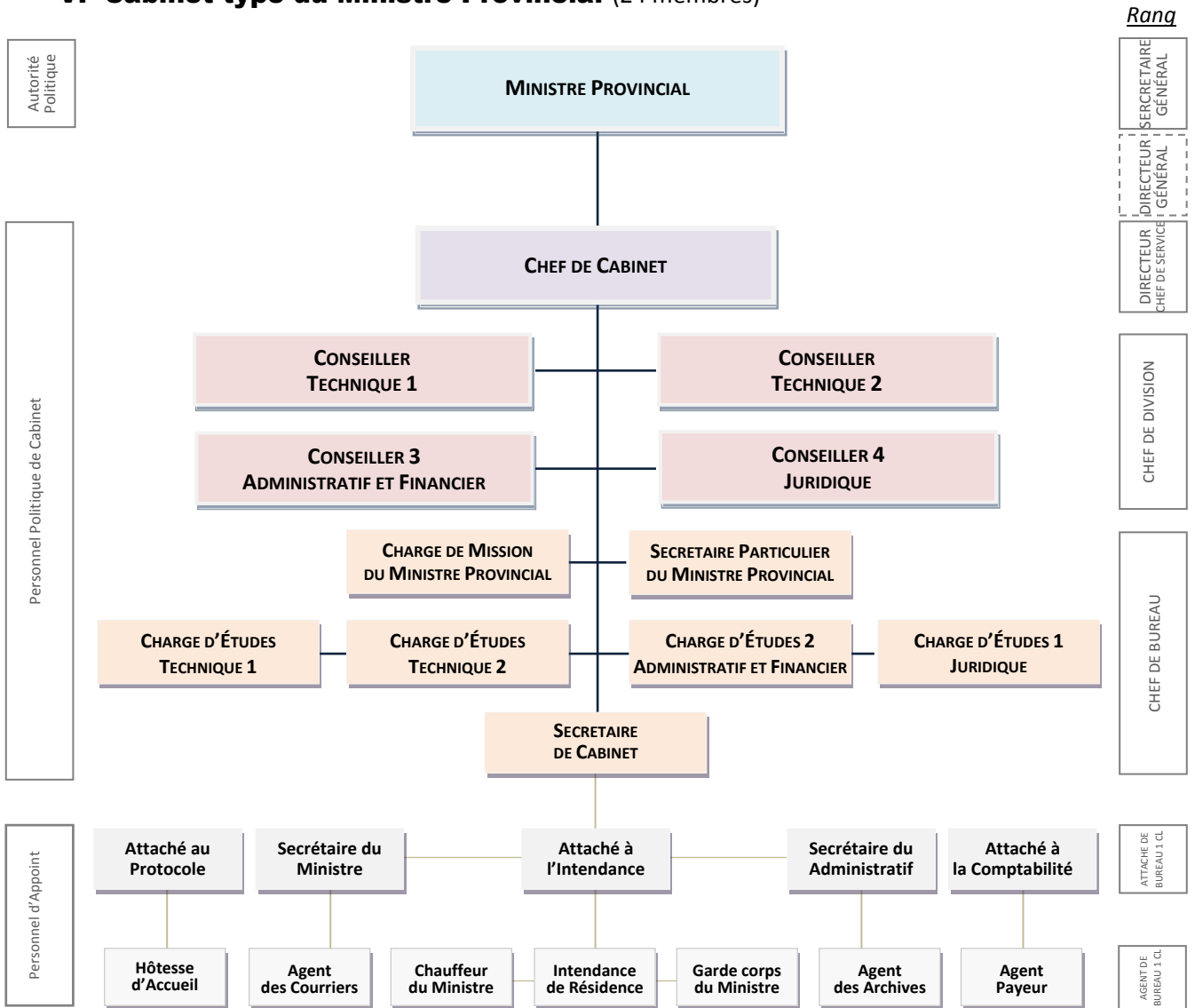
*Rang*



**Vbis. Suite Cabinet du Gouverneur (niveau inférieur aux Chefs des services d'Appoint)**



**V. Cabinet-type du Ministre Provincial (24 membres)**



*Annexe : Vues en perspective - Projet de construction de 100 Villas résidentielles pour les Députés Provinciaux. Lotissement Route de l'Aéroport de Bangboka*



*Villa type T2a 3 chambres - Vue en perspective de face.*



*Villa type T2b 4 chambres - Vue en perspective de face.*



*Villa type T2a 3 chambres - Vue en perspective droite en biais.*



*Villa type T2b 4 chambres - Vue en perspective droite en biais.*